

# Bulletin du Conseil communal

N° 21



**Lausanne**

Séance du 25 juin 2013 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 25 juin 2013

21<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2013, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Janine Resplendino, présidente**Sommaire**

<b>Deuxième partie</b> .....	1404
<b>Election du Bureau 2013-2014</b>	
Election de deux scrutateurs suppléants du Bureau du Conseil communal 2013-2014.....	1404
<b>Réaffectation du bâtiment de Saint-Martin 31 au profit du Corps de police</b>	
Préavis N° 2013/16 du 25 avril 2013 .....	1404
Rapport.....	1409
Discussion .....	1414
<b>Election du Bureau 2013-2014</b>	
Election de deux scrutateurs suppléants du Bureau du Conseil communal 2013-2014	
Résultat du vote.....	1419
<b>Allocution de la présidente élue</b> .....	1420
<b>Comptes de l'exercice 2012</b>	
Préavis N° 2013/14 du 11 avril 2013 .....	1421
Rapport de l'organe de révision au Conseil communal - Exercice 2012.....	1452
Rapport.....	1456
Complément au Rapport sur le préavis N° 2013/14 « Comptes de l'exercice 2012 ».....	1458
Discussion .....	1459
<b>Crédits supplémentaires pour 2013 (1<sup>re</sup> série)</b>	
Préavis N° 2013/23 du 23 mai 2013.....	1467
Rapport.....	1482
Discussion .....	1485

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert, Valentin Christe, Philippe Ducommun, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Sophie Michaud Gigon, Francisco Ruiz Vazquez, Sandrine Schlienger.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Christelle Allaz, Muriel Chenaux Mesnier, Sarah Neumann, Isabelle Paccaud, Florian Ruf.

Membres présents	92
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Membre démissionnaire	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

**Election du Bureau 2013-2014**

Election de deux scrutateurs suppléants du Bureau du Conseil communal 2013-2014

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Philippe Clivaz. M. Clivaz occupe déjà ce poste depuis une année. Secrétaire général du festival Visions du Réel à Nyon et président de l'association Base-Court, qui organise la Nuit du court métrage, M. Clivaz est un spécialiste des images et fait parfaitement la différence entre réalité et fiction. Il a l'œil, ce qui peut servir, même à l'époque du vote électronique.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – Le groupe La Gauche a le plaisir de présenter à vos suffrages une multirécidiviste du Bureau, qui a occupé tous les postes, sauf le vôtre, madame la présidente. Nous ne désespérons pas d'en faire une présidente, peut-être, un jour. Je présente à vos suffrages M<sup>me</sup> Marlène Voutat.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Réaffectation du bâtiment de Saint-Martin 31 au profit du Corps de police**

Préavis N° 2013/16 du 25 avril 2013

Logement et sécurité publique

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de :

- louer une surface nette de 943 m<sup>2</sup> dans l'immeuble sis à Saint-Martin 31, pour un montant de 297'160 francs par an, charges annuelles en sus, estimées à 81'600 francs, et d'engager un ept supplémentaire de nettoyeur pour un montant estimé à 81'000 francs ;
- bénéficier d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 588'000 francs pour équiper lesdits locaux.

Ces nouvelles surfaces sont nécessaires pour absorber l'augmentation d'effectifs décidée par la Municipalité d'ici à 2016 et bénéficier de locaux adaptés aux exigences du nouveau code de procédure pénale fédérale (ci après NCPP).

## 2. Historique et état des lieux

Le Corps de police a pris possession du bâtiment de l'Hôtel de police, sis à la rue Saint-Martin 33, en 1986. Une aile était réservée à l'Office de la mobilité, anciennement Service de la circulation, qui faisait partie du Corps de police. Cette entité ayant déménagé en 2004, la surface libérée, soit 210 m<sup>2</sup>, a été affecté aux besoins du Corps de police. L'École des polices municipales vaudoises responsable de la formation de l'ensemble des policiers municipaux du canton ayant rejoint, en 2006, l'Académie de Police à Savatan, le troisième étage a pu être transformé en bureaux administratifs et salles de formation.

Le Corps de police occupe actuellement les bâtiments suivants:

- l'Hôtel de police, sis à la rue Saint-Martin 33, d'une surface disponible de 11'313 m<sup>2</sup>, dont 7'333 m<sup>2</sup> de bureaux et 3'980 m<sup>2</sup> de dépôts/ateliers,
- l'Office du stationnement, sis à la rue Saint-Martin 29, d'une surface disponible de 628 m<sup>2</sup> ainsi que
- divers locaux loués disséminés en ville, abritant notamment les postes de quartier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif en fonction des surfaces disponibles :

Année	Surface m <sup>2</sup>	ept				m <sup>2</sup> / ept
		Policiers	Gardes	Civils	Total	
1986	11'731	346	28	85	<b>459</b>	<b>25.6</b>
1990		367	32	72	<b>471</b>	<b>24.9</b>
2000		384	47	73	<b>504</b>	<b>23.3</b>
2005	11'941*	413	52	73	<b>538</b>	<b>22.2</b>
2012		433	58	87	<b>578</b>	<b>20.7</b>
2016	12'823**	485	78	87	<b>650</b>	<b>19.7</b>

\* + 210 m<sup>2</sup>, départ de l'Office de la mobilité

\*\* y compris St-Martin 31

## 3. Plan d'action de sécurité publique et engagement de personnel d'ici à 2016

La Municipalité a confirmé, en janvier 2013, l'engagement de 60 policiers supplémentaires d'ici à 2016 et de 12 assistants transferts et surveillances (ATS) qui viendront en appui aux tâches de police-secours (back-office, visibilité). Ces ressources supplémentaires s'ajoutent aux 8 Assistants de sécurité publique engagés en 2013 et affectés à l'Office de la circulation et du stationnement.

## 4. Code de procédure pénale

L'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du NCPP dicte très précisément le travail de la police, de la Magistrature judiciaire, ainsi que des tribunaux. Les nouvelles exigences imposent la création de locaux adaptés, plus grands, permettant notamment de recevoir l'avocat du prévenu ainsi que les interprètes. Il convient donc de créer de nouveaux locaux, respectant notamment la proximité des infrastructures d'incarcération et des bureaux du Ministère public.

Vu l'urgence de la mise en application du NCPP, le Corps de police s'est organisé provisoirement, en réduisant notamment la taille de certains bureaux ou en augmentant leur taux d'occupation, dans des conditions peu favorables.

## 5. Evolution du projet

La Municipalité a validé en août 2009 le principe de l'augmentation des superficies dévolues au Corps de police ; elle a ainsi autorisé l'extension des locaux dans l'immeuble de Saint-Martin 31.

Toutes les étapes nécessaires (autorisation du changement d'affectation ; pré-étude basée sur les besoins du Corps de police ; mandats d'architectes, d'ingénieurs CVSE, civils, et

acousticien ; mise à l'enquête pour transformation lourde du bâtiment) ont ensuite été franchies jusqu'à l'obtention du permis de construire, le 5 juillet 2012.

Dans la foulée, en septembre 2012, la CPCL a adopté deux crédits d'étude, jusqu'aux soumissions du gros œuvre, pour un montant de 756'000 francs.

L'adoption du présent préavis par le Conseil Communal permettrait d'ouvrir le chantier en septembre 2013 pour une durée d'environ 14 mois. Les locaux pourraient ainsi être mis en exploitation début 2015.

## 6. Calendrier prévisionnel de l'opération

La CPCL a présenté le calendrier prévisionnel suivant :

Obtention du permis de construire	réalisé
Note en Municipalité	
Décision de la Municipalité	
Adoption du Crédit étude 2 <sup>e</sup> phase par la CPCL	
Etablissement des appels d'offres	en cours
Adoption du préavis par la Municipalité	avril 2013
Rapport général et demande de crédit d'ouvrage à la CPCL	mai 2013
Adoption du préavis par le Conseil communal	juin 2013
Adoption du crédit par la CPCL	juillet 2013
Adjudications	août 2013
Début des travaux	septembre 2013
Fin des travaux	janvier 2015

## 7. Répartition des surfaces

Le bâtiment se compose actuellement de trois étages sur rez et sous-sol, avec un toit « à la Mansart » et un terrasson. Il est prévu de raser la toiture et de rehausser l'immeuble d'un étage, conformément au gabarit autorisé par le PPA.

Les surfaces de planchers locatives calculées selon la norme SIA 416, intérieur des murs de façades, sans les porteurs, ni les galandages, ni les gaines et sans le local technique de ventilation sur le n° 29, se répartiront comme suit :

Niveau	Surface (m <sup>2</sup> )	Affectation prévue
Sous-sol	61.00	Local technique et archives
Rez-de-chaussée	142.90	Réceptions publiques (Office du stationnement, Bureau des macarons et de la Surveillance du trafic (Radar))
1 <sup>er</sup> étage	142.20	Division Police-secours : local d'appel, salle de rapports et divers bureaux. Création d'une première liaison avec le 1 <sup>er</sup> étage de Saint-Martin 33
2 <sup>e</sup> étage	149.10	Unités spéciales (GI, brigade canine) et secrétariat de Police
3 <sup>e</sup> étage	147.60	Etat-major de Police-secours et Bureau de la Communication. Création d'une seconde liaison avec le 2 <sup>e</sup> étage de Saint-Martin 33
4 <sup>e</sup> étage	148.40	SUC (Secrétariat des Unités de Circulation)
5 <sup>e</sup> étage	152.30	Salle de conférence et bureaux individuels
<b>Total (arrondi)</b>	<b>943.00</b>	

La réalisation des travaux à Saint-Martin 31 permettra d'effectuer une répartition judicieuse des surfaces restantes à Saint-Martin 33 ; il est prévu de créer de nouvelles cloisons. Des transformations seront également nécessaires à Saint-Martin 29 suite au déplacement de l'Office du stationnement à Saint-Martin 31.

Ces travaux, d'un montant estimatif de 380'000 francs, seront à la charge de la CPCL.

## 8. Conséquence du préavis

### 8.1 Conséquences financières

Sur le plan financier, ce projet se présente comme suit :

Objet	Prise en charge	CHF
Etudes et construction	CPCL	6'915'000.-
Réaménagement de Saint-Martin 29 & 33	CPCL	380'000.-
Equipement & mobilier du Corps de police	Ville de Lausanne	588'000.-

#### 8.1.1 Travaux à Saint-Martin 31

Le montant estimatif total des travaux à la charge de la CPCL s'élève à environ **6'915'000 francs**.

Les nouvelles surfaces (882 m<sup>2</sup> dans les étages et rez) seront louées à hauteur de 330 francs le m<sup>2</sup>/an, et celles situées au sous-sol (61 m<sup>2</sup>) à 100 francs le m<sup>2</sup>/an ; il en résultera un loyer annuel net supplémentaire à la charge de la Ville de **297'160 francs**, auquel il convient d'ajouter les charges annuelles pour un montant estimé à **81'600 francs** (électricité, chauffage et eau).

Les contrats d'entretien annuel des installations techniques sont estimés à **15'000 francs** et les frais annuels d'entretien courant, à la charge de la CPCL, à **10'000 francs**.

Les travaux portant sur les locaux de Police à Saint-Martin 29 et 33, estimés à ce jour à **380'000 francs**, seront exécutés par la propriétaire, la CPCL ; ils occasionneront une hausse de loyer de **18'652 francs** p/an.

#### 8.1.2 Conséquence sur budget d'investissement

Si le financement des transformations structurelles est intégralement pris en charge par la propriétaire, l'aménagement des nouveaux locaux et places de travail est du ressort du Corps de police. Il comprendra les éléments suivants, pour un total de 588'000 francs :

- Gestion des files d'attentes pour la réception du bâtiment 35'000.-
- Equipement informatique des bureaux et des salles communes 53'000.-
- Installations d'interphonie et la sonorisation sur l'ensemble du bâtiment + liaisons avec Saint-Martin 33 75'000.-
- Eclairage (solution retenue : éléments sur pieds) 32'000.-
- Equipement en mobilier des bureaux et des parties communes 347'000.-
- Télésurveillance et téléphonie pour l'ensemble du bâtiment 46'000.-

Ces montants figurent au plan des investissements.

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	588						588
Recettes d'investissements	0						0
<b>Total net</b>	<b>588</b>	-	-	-	-	-	<b>588</b>

#### 8.1.3 Charges de personnel

L'augmentation des surfaces aura pour conséquence l'engagement d'un ept de nettoyeur pour une charge salariale annuelle estimée à **81'000 francs**. Bien que le standard de la Ville pour des locaux administratifs usuels prévoit d'attribuer un ept nettoyeur pour 1880 m<sup>2</sup>, les locaux en question ont pour caractéristique d'être utilisés, en partie, en tournus 24 heures sur 24, par les différentes sections de Police-Secours.

### 8.1.4 Charges d'exploitations

Les charges d'exploitations supplémentaires se répartissent comme suit :

	CHF par an
Loyer (Saint-Martin 31)	297'000.-
Augmentation du loyer de Saint-Martin 29 et 33 consécutif aux travaux d'aménagements nécessaires	18'600.-
Charges d'électricité, d'eau et de chauffage (Saint-Martin 31)	81'600.-
Maintenance des installations techniques (Saint-Martin 31)	15'000.-

### 8.1.5 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens générés par l'adoption du présent préavis s'élèvent à 9'700 francs par année, à compter de l'année 2016.

### 8.1.6 Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement s'élèvent à 117'600 francs par année pour la durée d'amortissement retenue qui est de 5 ans. La planification présentée prévoit de réaliser les amortissements à partir de l'année 2016.

### 8.1.7 Conséquences sur le budget de fonctionnement

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en ept)	1	1	1	1	1	1	1
Charges de personnel	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0	81.0	486.0
Charges d'exploitation	412.3	412.3	412.3	412.3	412.3	412.3	2'473.8
Charges d'intérêts		9.7	9.7	9.7	9.7	9.7	48.5
Amortissement		117.6	117.6	117.6	117.6	117.6	588.0
<b>Total charges supplémentaires</b>	<b>493.3</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>3'596.3</b>
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>493.3</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>620.6</b>	<b>3'596.3</b>

### 8.2 Conséquence d'un abandon

Dans l'éventualité de l'abandon du projet par la Ville d'ici au 30 juin 2013, les frais et dépenses engagés par la CPCL pour les phases d'étude, les pertes de loyer et le réaménagement des appartements devront être pris en charge par la Ville. Ces dépenses s'élèvent à 882'135 francs TTC, répartis comme suit :

- Pertes de loyer 229'100 francs
- Honoraires des mandataires 398'000 francs
- Frais secondaires pour taxes, autorisation, sondages, diagnostic, Intérêts intercalaires, honoraires SLG 135'035 francs
- Réaménagement des appartements 120'000 francs

### 9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

*vu le préavis N° 2013/16 de la Municipalité, du 25 avril 2013 ;*

*où le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;*

*considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*décide :*

1. d'approuver la conclusion, par la Municipalité, d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis à Saint-Martin 31 pour les besoins du Corps de police ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 588'000 francs ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 117'600 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'autoriser le remboursement à la CPCL d'un montant de 882'135 francs en cas d'abandon du projet d'ici fin juin 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry (Soc.), rapportrice, Jean-François Cachin (PLR), Maurice Calame (PLR), Philippe Clivaz (Soc.), André Gebhardt (Les Verts), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Philipp Stauber (UDC).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry (Soc.), rapportrice**

Présidente : M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry

Membres présents : MM. Jean-François Cachin, Maurice Calame-Longjean, Philippe Clivaz, André Gebhardt, Jean-Daniel Henchoz (remplace Jean Pascal Gendre), Nkiko Nsengimana, Francisco Ruiz Vazquez, Philipp Stauber

Excusée : M<sup>me</sup> Laurianne Bovet

Représentants de la commune : M. Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, M. Eric Pitteloud, responsable de la section technique, logement et gérances, M. Eric Gilliéron, architecte, logement et gérances, M. Sylvain Jacot-Descombes, adjoint DDGI, Corps de police, M. Philippe Anderes, chef logistique et exploitation, Corps de police, M<sup>me</sup> Martine Lambercier, assist. du cdt de Police, notes de séance.

La Commission s'est réunie le lundi 10 juin 2013 de 14 h 05 à 15 h 15 à la salle de conférences de la direction LSP - Place Chauderon 9.

En préambule il est signalé que les points suivant le point 8 étaient notés 9... dès lors les points seront corrigés sur le Préavis en 8.1 et suivants. Les représentants du Corps de police distribuent les derniers plans établis.

Rappel de l'objet du préavis :

*la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de :*

- *louer une surface nette de 943 m<sup>2</sup> dans l'immeuble sis à Saint-Martin 31, pour un montant de 297'160 francs par an, charges annuelles en sus, estimées à 81'600 francs, et d'engager un ept supplémentaire de nettoyeur pour un montant estimé à 81'000 francs ;*



- *bénéficiaire d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 588'000 francs pour équiper lesdits locaux.*

### **Point 1 – Objet du Préavis - Discussion générale**

Le Corps de police aura des effectifs supplémentaires, dès lors il y a un besoin de locaux supplémentaires. Les bâtiments sont propriété de la Caisse de Pension (ci-après CPCL), ce qui signifie que l'essentiel des charges d'investissements sont consentis par la CPCL et une partie par la Ville pour les aménagements. L'essentiel sera payé par le biais d'un loyer.

A noter que les travaux sont relativement urgents. En effet, il est précisé que les nouveaux aspirants arriveront à l'Hôtel de Police (ci-après HP) entre fin mars/début avril 2014. Ceci permettra à l'HP d'avoir une nouvelle organisation de ses sections de Police-secours et nécessitera une augmentation des surfaces nécessaires. La fin des travaux est prévue, au mieux, au 1.1.2015. Dès lors, pour la période allant d'avril 2014 à début 2015 il y aura lieu de s'organiser avec les locaux actuels.

Géographiquement l'agrandissement prévu se situe entre St.-Martin et Couvaloup. le Ministère Public (ci-après MP) et le Corps de police (ci-après CP) occupent un espace du plan cadastral affiché ainsi que la partie consacrée à des logements dans le No. 29 (10 appartements). L'an dernier, des travaux ont été effectués pour transformer les locaux du MP (rehaussement d'un demi-niveau la toiture + réaménagement de combles en salles d'audience). Le choix du No 31 est fait pour avoir des liaisons sur 2 niveaux différents entre la partie existante et la nouvelle structure.

Les démarches entreprises depuis le début du projet en 2009 avaient pour but d'avoir un bloc entier consacré à la justice et à la police. Il est précisé que l'autorisation a été délivrée à l'usage exclusif de la police municipale. Il s'agit aussi de trouver des solutions pour les surfaces de compensation en termes de logements.

L'îlot fait partie de la CPCL.

Il est demandé si les logements sont voués dans un futur plus ou moins proche à être désaffectés au profit de la Police et du MP. M. le Municipal pense qu'à terme c'est vraisemblable au vu de l'augmentation de la population lausannoise, du nombre d'effectifs au Corps de police ainsi que d'autres facteurs et ce serait mentir que dire que ces logements seront conservés dans les 20 prochaines années. Il précise que dans la prochaine version du plan des investissements, en 2020, St.-Martin 29 sera prévu.

Un commissaire souhaite clarifier quelques chiffres : Loyer annuel : Fr. 480.-/m<sup>2</sup> et un investissement de l'ordre de Fr. 2500.-/m<sup>3</sup> et il explique comment il arrive à ces chiffres :

- loyer : 943 m<sup>2</sup>/arrondi à 1000 m<sup>2</sup> => investissement = 7 millions soit un ratio de Fr. 2'500.-/m<sup>3</sup> pour de la rénovation. Il trouve que Fr. 330.-/m<sup>2</sup> est élevé.

Il lui est répondu que ce prix de Fr. 330.-/m<sup>2</sup> est tout à fait conforme au prix du marché dans le centre de Lausanne pour un objet remis entièrement à neuf. La surélévation de la toiture provoque des frais importants. Dans le texte le prix au m<sup>3</sup> n'a pas été cité. Il est précisé qu'une partie des soumissions sont rentrées et une demande de crédit va être déposée à la CPCL le 11.6.2013, ceci afin de pouvoir mettre l'objet à la disposition du CP.

Un commissaire précise que pour Fr. 1200.-/m<sup>3</sup> on peut construire un objet neuf.

Il est rappelé que la police a besoin de mesures particulières comme des alarmes sécurités anti-agression - ventilation et autres. L'appareillage n'est pas pris en charge par la CPCL car il fait partie de l'exploitation.

M. le Municipal consulte les chiffres du loyer moyen pour les surfaces de bureau en Ville de Lausanne : 80% des surfaces s'échangent entre Fr. 182.- et 442.- / m<sup>2</sup> et au centre-ville le m<sup>2</sup> est compté entre Fr. 320.- et 340.-, voire plus.

Un commissaire demande quid du financement ? La CPCL n'a pas d'argent et doit être souvent renflouée, comment, d'un coup elle trouve Fr. 6'915'000.-- ? Il s'agit de bâtiments

appartenant à la CPCL utilisés pour administrer la Ville et pour lui ce n'est pas une bonne chose. Il pense que la CPCL ne devrait avoir que des bâtiments d'habitations et que la Ville devrait racheter ces bâtiments.

M. le Municipal répond que la CPCL n'a pas un problème de liquidités, mais, à l'instar de presque toutes les Caisses de pension, actuellement le problème est d'avoir des opportunités de bons placements. Pour la CPCL c'est donc une bonne occasion.

Pour le commissaire, c'est une manière qui fait penser que la Ville, le Conseil communal, ne maîtrise pas ce dossier et c'est ce qui provoque l'étonnement par rapport au prix. Il se demande qui fait, de la Ville ou la CPCL, une bonne affaire.

Pour M. le Municipal, il peut tout à fait ouvrir la discussion ce jour, dans cette commission. Des personnes présentes sont mandatées par la CPCL pour discuter de ce projet. A rappeler qu'en fin de séance, dans le cadre des conclusions, les conseillers communaux devront donner ou pas leur accord pour un loyer plutôt que pour un investissement. Dans le loyer seront rémunérés les fonds mis par la CPCL par contre si c'était la Ville qui investissait, il serait possible de ne pas les rémunérer.

Un commissaire remarque qu'il manque le prix au m<sup>3</sup> dans le Préavis et c'est un point comparable permettant de voir les différents coûts des bâtiments. Il lui est répondu que dans une rénovation le prix au m<sup>3</sup> n'est pas aussi parlant, cela dépend toujours de la nature des travaux à entreprendre. Dans ce cas, il s'agit de rénovation lourde avec démolition, construction d'un étage complémentaire, installation d'un ascenseur, etc. Un prix au m<sup>3</sup> donnerait un avis intéressant dans le cas d'un bâtiment neuf. Par contre dans le cadre d'une rénovation ce n'est pas comparable. La phase actuelle est celle du retour des soumissions pour le gros œuvre, il reste toutes les autres soumissions à établir et à recevoir. Pour des rénovations de cet ordre il peut y avoir des surprises.

A tenir en compte que pour la Police, le rez-de-chaussée comprenant la réception, il est nécessaire que le vitrage soit blindé, cat 4. ce qu'on ne trouvera pas dans le cadre de construction normale.

Pour M. le Municipal, la question de l'achat par la Ville du patrimoine de la CPCL pourrait se poser. Toutefois, dans le cadre de ce Préavis, la venue du nouveau Code de procédure pénale (ci-après CPP) nécessite une réorganisation des locaux du CP dans un contexte où les effectifs augmentent => surfaces complémentaires nécessaires. Le but n'est pas de créer des locaux de police ailleurs.

Dès lors, les travaux doivent être engagés dans ce sens pour que la Police fonctionne. Ce qui n'empêchera pas, par la suite, de réfléchir sur le fait d'être propriétaire ou pas du bâtiment.

A la question de savoir si l'état participera à ces coûts, la réponse est non. Mais, à ne pas oublier que la Ville de Lausanne est la commune du Canton qui dépense le plus d'argent pour sa sécurité et ceci aussi pour des personnes qui habitent à l'extérieur mais qui fréquentent la ville pour différentes raisons (travailleurs-circulants). A noter, que le MP participe, pour une part, à la location du quartier cellulaire de l'HP pour des gens mis à sa disposition dans nos locaux. Pour St.-Martin 31, il n'y aura pas de locaux à disposition pour le MP.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible pour les postes de quartier (ci-après PQ) d'abriter des troupes, notamment pendant la période transitoire entre l'arrivée des nouveaux aspirants et la délivrance des nouveaux locaux (solution de secours pour PS).

Il est répondu que probablement pas pour PS qui dispose de toute sa logistique au No 33. Quant à la question des PQ, à part celui du Flon qui dispose d'une structure ouverte, avec cellule, les autres PQ sont plus à disposition d'une police de proximité. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, la question se posera, notamment par la réaffectation de l'immeuble à la Sallaz. Mais l'on sera plus dans une logique de police de proximité que de PS. Le front PS restera sur St-Martin 33.

## **Point 2 – Historique et état des lieux**

Le classement de ce bâtiment au niveau des monuments historiques est de note 4 bien que les représentants des monuments historiques préféreraient lui mettre une note 3. Le bureau d'architecte Backer&Blanc est compétent et a une sensibilité pour les monuments historiques.

Un commissaire relève qu'en page 2, dans le tableau il est cité 433 policiers en 2012 et 485 en 2016 => 52 policiers et dans ce chapitre est cité *60 nouveaux policiers* dès lors il manque 8 policiers.

La différence est expliquée par le fait que ces 8 postes seront en principe créés par réaffectation interne.

## **Point 3 – Plan d'action de sécurité publique et engagement de personnel d'ici à 2016**

*Ecole de police* : 39 aspirants actuellement

*Recrutement en cours* : 30 aspirants y compris le renouvellement.

## **Point 4 – Code de procédure pénal**

*Un commissaire* se demande pourquoi puisque le nouveau CPP (fédéral) prévoit des locaux différents, une aide financière de la Confédération pour la mise en ordre des locaux n'est pas prévue de leur part ?

## **Point 5 – Evolution du projet**

Pas de remarque.

## **Point 6 – Calendrier prévisionnel de l'opération**

L'adoption du Préavis par le Conseil communal est prévue en juin 2013. Pour le Corps de police, plus l'on attend plus les locaux seront prêts plus tard.

Pour les commissaires cela signifie que le rapport de la Présidente doit être déposé d'ici le 17 avant mardi prochain et que la demande d'urgence doit être décidée cette semaine pour qu'elle arrive à temps au bureau. Le maximum sera fait pour que le rapport arrive à temps.

## **Point 7 - Répartition des surfaces.**

A la demande concernant l'emplacement des vestiaires pour les nouveaux collaborateurs, il est répondu que dans St.-Martin 33 seront mis les vestiaires pour les aspirants complémentaires et une part de vestiaires nouveaux seront créés dans St.-Martin 29.

Au sous-sol, il n'y a que 61 m<sup>2</sup> notés car il se partage avec les caves des locataires des N° 29 et 31.

## **Point 8 - Conséquence du Préavis**

Un commissaire émet le vœu d'avoir à titre comparatif d'ordre de grandeur un prix de reconstruction de ce bâtiment avec le même volume. Il aimerait être sûr que la reconstruction ne coûte pas 3 millions mais aussi 5 ou 6 millions, soit quelque chose de comparable. D'autre part, il n'aimerait pas entendre la police d'ici 3 ou 4 ans dire que ce qui a été fait n'est pas fonctionnel alors que s'il y avait eu reconstruction cela aurait évité des problèmes.

Pour M. le Municipal, cela ne serait probablement pas beaucoup plus cher de reconstruire, les prix devant être assez similaires. A préciser que la démolition de ce bâtiment n'aurait pas été facile (monument classé). Il est reconnu que, effectivement le bâtiment n'est pas hyper bien adapté aux besoins de la police pour plusieurs raisons. Aller ailleurs, pour autant qu'on trouve un endroit au centre ville de Lausanne, permettrait d'avoir un HP fonctionnel avec une éventuelle réserve de surfaces pour l'avenir. Par contre qu'advierait l'endroit actuel ?

Comme cela a été dit, dans 5-6 ans de nouvelles décisions devront être prises. M. le Municipal propose de donner quelques éléments à ce propos au plus tard lors du débat en plénum.

Un commissaire demande que soit également compris dans l'estimation le coût de la démolition du bâtiment actuel en sus de la reconstruction.

### **8.1 – Conséquences financières**

Il est relevé que au point 8.1.2 des investissements sont prévus pour Fr. 588'000 alors que dans la planification en mains de la Commission des finances, il y a Fr. 400'000 en 2014 et 200'000 en 2015

Il est répondu que *le plan des investissements sera mis à jour.*

Un commissaire demande si formellement il y aura de tout de même lieu d'accepter la 2<sup>e</sup> conclusion.

La réponse est que le CC ne vote pas le plan des investissements car il s'agit d'un document d'intention et que le CC en prend acte.

#### **8.1.1. Travaux à St.-Martin 31**

Pas de remarques/questions.

#### **8.1.2 – Conséquences sur le budget d'investissement**

Pas de remarques/questions.

#### **8.1.3 Charges de personnel**

Un commissaire demande à quoi correspond le chiffre de Fr. 81'000.- pour le nettoyeur.

Les locaux seront utilisés 24h/24h et il y aura lieu de nettoyer plus régulièrement. Le nettoyeur intégrera le pool des nettoyeurs actuels. Dans les Fr. 81'000.- les charges sociales sont comprises ainsi que la part patronale, il touchera environ Fr. 5'000 brut par mois.

#### **8.1.4 – Charges d'exploitations**

Pas de remarques/questions.

#### **8.1.5 – Charges d'intérêts**

Pas de remarques/questions.

#### **8.1.6 – Charges d'amortissement**

Pas de remarques/questions.

#### **8.1.7 – Conséquences sur le budget de fonctionnement**

Pas de remarques/questions.

### **8.2 – Conséquences d'un abandon**

Pas de remarques/questions complémentaires. Sujet évoqué précédemment.

## **9 - Conclusions**

Un commissaire précise qu'il est favorable à accepter ce préavis, par contre il a l'impression qu'on ne maîtrise pas le coût de cette affaire et comme on ne vote pas de crédit, il souhaiterait que soit ajouté le montant du bail à loyer car il a l'impression de voter en blanc.

M. le Municipal indique que la procédure veut que le CC accepte la signature du bail pour des montants dépassant Fr. 100'000.- et que pour le reste cela fait partie de la démarche budgétaire. Il propose de vérifier si c'est bien cela la règle.

Quelle sera la durée le bail ? Il est d'usage d'avoir un bail de 5 ans. Pour St.-Martin 33, le bail a été conclu pour 20 ans, puis renouvelable de 5 ans en 5 ans avec une résiliation de 2 ans à l'avance.

Si les travaux devaient être plus élevés que prévu, le coût complémentaire sera à la charge de la CP, à moins que ce soit des travaux à plus value demandés par la Ville.

Si les travaux devaient s'avérer moins élevés et si cela reste dans les limites possibles, il n'y aurait normalement pas d'adaptation à la baisse du loyer.

Concernant le point 8.2. peut-on chiffrer les conséquences d'un retard ?

Un retard aurait des conséquences sur le personnel et pour le fonctionnement du CP. Les infrastructures actuelles sont insuffisantes pour un effectif complémentaire important. On pourra voir des tensions émerger si les structures ne sont pas adéquates dans la durée ; tant pour PS que pour la PJ et autres fonctionnements internes. L'importance de l'entrée du CP dans ces nouveaux locaux le plus tôt possible est reconnu par toutes les personnes présentes.

Pour la CPCL que l'on soit en avance ou en retard dans la décision cela ne change pas énormément si ce n'est les pertes de loyer.

Un commissaire demande si la Conclusion 1 vaut la peine d'être votée au niveau du CC.

M. le Municipal rappelle que cela fait partie des compétences du CC et que la Municipalité ne peut pas signer sans l'accord du CC pour des loyers de plus de Fr. 100'000.-.

#### **Votation des conclusions.**

- 1. approuver la conclusion, par la Municipalité, d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis à Saint-Martin 31 pour les besoins du Corps de police ;**

Votation de la conclusion No 1 : 8 oui, 1 abstention.

- 2. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 588'000 francs ;**

Votation de la conclusion No 2 : 9 oui ; adoptée à l'unanimité.

- 3. amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 117'600 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;**

Votation de la conclusion No 3 : 9 oui ; adoptée à l'unanimité.

- 4. faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 2 ;**

Votation de la conclusion No 4 : 9 oui ; adoptée à l'unanimité.

- 5. d'autoriser le remboursement à la CPCL d'un montant de 882'135 francs en cas d'abandon du projet d'ici fin juin 2013.**

Votation de la conclusion No 5 : 6 oui, 3 abstentions.

Discussion

**M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Philipp Stauber (UDC)** : – Lors de la discussion en commission, je me suis exprimé en faveur de ce projet, avec toutefois quelques questions en tête. Après la séance en commission et la discussion dans le groupe, ces questions se sont concrétisées et j'aimerais les soumettre aujourd'hui au municipal Junod. Il peut peut-être y apporter quelques réponses.

La première question concerne l'ampleur de l'investissement de la CPCL dans ce projet. Si on regarde le plan financier au chapitre 8.1, il se monte à 7,8 millions de francs pour un plancher de 943 m<sup>2</sup>, soit de 8400 francs le m<sup>2</sup>. Ce chiffre nous a semblé d'emblée élevé et nous avons cherché à faire une comparaison avec un autre objet comparable pour en avoir le cœur net sur le coût de construction d'un tel bâtiment. Il va de soi que c'est difficile de trouver un objet directement comparable. Finalement, nous avons trouvé un projet pour un nouveau bâtiment de police à Winterthur. Ce projet est un peu différent, parce qu'il s'agit d'une construction entièrement neuve et d'un volume bien plus grand – 15 200 m<sup>2</sup> –, qui a un plan financier de 70 millions de francs. Toujours est-il que c'est un équipement neuf, parfaitement équipé pour la police, au milieu d'un centre urbain, et nous arrivons à un investissement de 4600 francs le m<sup>2</sup> – contre 8400 francs le m<sup>2</sup> pour le projet lausannois. Les surfaces ne sont pas calculées exactement de la même manière ; il y aurait donc un petit facteur correctif à apporter. Toujours est-il – vous le voyez vous-même – que les ordres de grandeur sont très différents et on peut légitimement se demander si la CPCL investit bien dans ce projet, ou si l'investissement présenté aujourd'hui est excessif.

Le groupe UDC est convaincu que la police a besoin de plus de surfaces pour s'organiser, pour accueillir les nouveaux policiers prévus en 2014 et en 2015. Toujours est-il que, face à cette grande différence de chiffres, nous nous permettons de poser la question : est-ce que la CPCL fait un bon investissement ? A priori, nous ne traitons pas aujourd'hui, avec le préavis, de ce projet d'investissement de la CPCL, mais bien du loyer que nous devons accepter et que la Municipalité est prête à payer. Je vous rappelle que nous avons investi environ de 750 millions de francs dans la Caisse de pensions ces dernières années et nous sommes sans doute légitimés pour nous demander si cet investissement est utile sous cette forme ou s'il ne devrait pas être revu et corrigé.

Il y a également des questions de détail. Par exemple, les conclusions n'évoquent pas les charges de personnel, estimées à 80 000 francs, soit un ETP de plus. Ce chiffre est bien donné dans le préavis, mais il n'apparaît plus dans les conclusions. Un autre élément qui m'a sauté aux yeux dans la discussion de groupe, c'est qu'à Winterthur, le prix que je vous ai donné est pour un bâtiment Minergie P. Dans le dossier qui nous a été présenté, nous n'avons pas d'indication à ce sujet. C'est donc une question qui reste ouverte. En conclusion, le groupe UDC ne s'est pas positionné pour le moment par rapport à ce préavis et entend volontiers les réponses de M. le municipal Junod.

**M. Maurice Calame (PLR) :** – Les libéraux-radicaux, comme d'autres groupes, pensent que les dépenses pour l'agrandissement de l'Hôtel de Police sont très, voire trop élevées. La Municipalité nous répond que c'est la Caisse de pensions qui paie et que nous ne sommes que les locataires. Nous n'avons donc rien à dire, en particulier sur le coût des travaux.

Nous comprenons la réaction de nos collègues de droite. Toutefois, nous comprenons que la Direction de police a besoin de ces locaux pour accueillir l'augmentation des effectifs, un renforcement que nous avons demandé depuis longtemps. Nous n'allons donc pas nous opposer à ce préavis, mais nous aimerions avoir des garanties quant au coût des loyers qui, eux, devraient rester stables par rapport à l'éventuel dépassement du coût des travaux. Nous allons déposer un amendement, parce que nous avons constaté que, dans les conclusions du préavis, nous n'avons pas de chiffres, alors que, dans tous les préavis pour lesquels nous votons des constructions il y a des chiffres ; et ces chiffres sont, à notre avis, indispensables.

Amendement

Amendements à la conclusion 1 du préavis N° 2013/16

1. D'approuver la conclusion, par la Municipalité, d'un bail à loyer, **ce dernier ne dépassera pas la somme de 297 000 francs par an**, pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis à Saint-Martin 31 pour les besoins du Corps de police ;

1bis D'approuver la conclusion par la Municipalité d'un addenda, pour augmenter le bail à loyer, qui ne dépassera pas la somme de 18 600 francs par an consécutif aux travaux d'aménagement des locaux sis Saint-Martin 29 et 33 pour les besoins du corps de police.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Dans le cadre de l'utilisation des espaces redimensionnés de Saint-Martin 29, 31 et 33, et même si cela n'a pas une relation directe avec le préavis qui nous occupe ce soir, j'aimerais émettre un vœu. L'opération STRADA, que le groupe PLR soutient entièrement, va démarrer très prochainement. Elle va à nouveau remplir les cellules de la police, comme d'ailleurs les autres projets d'opérations du même type, que nous appelons de nos vœux. Dans l'idée que Lausanne puisse absorber quelques prévenus sans augmenter le risque de surpopulation carcérale, j'é mets le vœu que la Municipalité rende compatible quelques cellules lausannoises dans la perspective d'un plus long séjour en aménageant différemment les lumières, les caméras à infrarouge, etc.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je m'interroge sérieusement sur l'amendement que vient de déposer le PLR. Si d'aventure le montant des travaux est dépassé et que le loyer est plafonné par une conclusion dans ce préavis, j'aimerais poser la question suivante : qui payera la différence ? Et est-ce qu'il s'agit là d'une façon un peu détournée de faire baisser le rendement de l'investissement pour la Caisse de pensions du personnel communal ? C'est assez étonnant de la part d'une partie de l'hémicycle qui, je crois, favorise les placements à bon rendement pour cette Caisse de pensions. J'aimerais donc une réponse et, en l'espèce, je ne vois pas du tout comment on pourrait soutenir un tel amendement.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Mes questions sont d'ordre général. Dans le préavis, on ne nous parle pas de la valeur actuelle de cet immeuble. Ce serait intéressant que ce Conseil puisse connaître la valeur vénale de Saint-Martin 31. Pourriez-vous aussi nous dire à qui appartient l'Hôtel de Police ? Si c'est à la CPCL ou à la Ville, ce serait intéressant de le savoir.

Il y a un élément pour lequel j'aimerais tirer mon chapeau, c'est que vous arrivez à chiffrer à la centaine de francs près le coût des travaux, sans que l'ensemble des soumissions ne soient rentrées ; c'est assez costaud. Il faudra que vous m'expliquiez comment vous faites pour arriver à articuler des chiffres à cent francs près.

Une autre chose m'interpelle : est-ce que c'est le rôle de la CPCL d'avoir ce type d'immeuble ? N'aurait-elle pas meilleur temps de le vendre à la Ville de Lausanne ? Est-ce que cette proposition a été faite ? Est-ce que la CPCL entrerait en matière pour vendre cet immeuble à la Ville ?

Enfin, le dernier élément qui m'interpelle également, c'est la façon dont les loyers sont calculés. On calcule en surface nette, on ne tient pas compte des gaines techniques, on ne tient pas compte des armoires, ni des galandages, ni des portes. C'est un peu particulier de louer des surfaces de la sorte.

**M. Daniel Bré laz, syndic :** – Je réponds uniquement sur les aspects concernant la Caisse de pensions ; bien sûr, sur le fond du préavis, c'est M. Junod qui répondra.

La Caisse de pensions est tenue à avoir des rendements, à un taux technique, et à un certain nombre choses de ce genre. Si, en cas d'accident dans le planning des travaux ou pour d'autres raisons, on lui impose de prendre entièrement à sa charge des surcoûts éventuels – peu probables, mais qu'on ne peut jamais complètement exclure dans un chantier –, elle ne pourra que dire qu'on ne peut pas prendre ce préavis, qu'il faut reprendre à zéro et qu'il faudra trouver une autre solution, parce qu'une caisse de pensions, c'est un investisseur et l'investisseur, en l'occurrence, fonctionne avec un rendement prédéterminé. C'est clair que, si le coût des travaux est moins élevé à la fin et qu'on gagne 500 000 francs, cela baissera le loyer ; c'est tout aussi clair que si l'on en perd 500 000, cela l'augmentera. C'est la manière de fonctionner de l'institution. On peut le critiquer, mais c'est la manière dont elle fonctionne et si elle se lance dans des préavis de « challenge », où tout dépassement est à sa propre charge, elle refusera simplement d'entrer en matière, ce qui est

son droit, car elle a un conseil d'administration paritaire et non un conseil d'administration au service de la Ville.

Saint-Martin abrite depuis très longtemps l'Hôtel de Police et il appartient à la Caisse de pensions. La question a été posée il y a quelques années. On avait failli le racheter. Mais c'était apparu très compliqué pour toutes sortes de raisons, et la Municipalité a fini par y renoncer. A l'époque, on voulait plutôt aller dans des échanges. Du point de vue de la sécurité du placement, elle considère également qu'un rendement fixe vaut peut-être mieux que de jouer à la Bourse avec des variations de 1000 points par mois.

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – J'aimerais tout d'abord préciser que la Caisse de pensions est effectivement propriétaire de l'ensemble de ce pâté. C'est vrai aussi pour les immeubles de Couvaloup qui abritent le Ministère public.

Pour répondre à M. Calame, qui soulève des questions intéressantes, soit de savoir si l'on n'aurait pas intérêt à avoir un Hôtel de Police dont on est entièrement propriétaire, il faut savoir qu'on fait aussi avec les contingences du lieu. Cette rénovation de Saint-Martin 31 pour l'Hôtel de Police, dans le prolongement de ce qui a été fait pour le Ministère public à Couvaloup, tient compte de la localisation actuelle de l'Hôtel de Police, ancienne laiterie, qui, dans l'absolu, n'est pas nécessairement la meilleure affectation. Mais on parle de ces contingences. Et vous serez tous d'accord ce soir pour admettre que, dans la mesure où nous avons besoin d'étendre les locaux de la police, il est beaucoup plus cohérent de le faire sur place que de devoir disperser la police sur des sites différents ; cela nous poserait des problèmes opérationnels extrêmement importants.

Et je suis surpris d'entendre le groupe UDC, qui souhaite s'opposer à ce préavis, alors même qu'il est indispensable à l'exercice des forces de police et au développement de la police qui, effectivement, a été souhaité par l'entier de ce Conseil communal. Ce préavis est important et essentiel et c'est naturellement que nous réalisons ce projet avec la Caisse de pensions, puisqu'elle est propriétaire de ce pâté de maisons.

M. le syndic a répondu à la question soulevée par M. Calame sur une éventuelle transaction ; ce n'est pas une question bouclée pour toujours. Ce qu'il faut savoir c'est que le problème actuel des caisses de pensions consiste à trouver des placements qui génèrent des rendements suffisants, plutôt que de posséder des liquidités. Il peut donc y avoir aussi un intérêt de la Caisse de pensions à posséder un patrimoine de cette ampleur et à le louer à son employeur, comme c'est l'usage et comme c'est d'ailleurs autorisé dans le cadre de l'exercice des caisses de pensions en Suisse.

Sur les aspects financiers, suite aux remarques qui ont été faites en commission, j'ai demandé à mes services d'évaluer – à la louche, parce que c'est extrêmement compliqué – ce que coûterait la reconstruction de ce bâtiment si nous devions le détruire et le reconstruire. D'abord, je réponds à M. Stauber que, probablement, du point de vue réglementaire, ce serait aujourd'hui impossible, ce bâtiment ayant non seulement une certaine valeur patrimoniale, mais étant soumis à des limites de construction qui rendraient une démolition et reconstruction extrêmement compliquée. Cela dit, on l'a chiffré – ce sont des estimations – et on arrive à des coûts légèrement supérieurs au devis actuel de cette rénovation.

Cette rénovation est néanmoins chère, c'est un fait, parce que nous travaillons dans l'enveloppe actuelle de ce bâtiment, avec des surfaces de caves qui sont faibles et des coûts relativement élevés. Mais j'insiste sur un point : pour la Ville, ce projet génère des loyers conformes aux loyers du marché à Lausanne, pour le centre-ville, pour des affectations de bureau ; on est à 330 francs le m<sup>2</sup>, ce qui est très loin d'un loyer excessif.

Quant à l'intérêt pour la Caisse de pensions de réaliser l'investissement, il a été analysé par sa commission de placement, comme tous les investissements de la Caisse de pensions, qui a considéré qu'il était judicieux pour la CPCL de le faire à ces conditions. Il n'appartient pas à la Ville, et encore moins à ma direction, de contester les éléments d'analyse de la commission de placement de la Caisse de pensions, qui est libre dans ses choix et qui fait



des choix judicieux pour l'avenir de la caisse – ce qui paraît normal. Voilà pour les aspects financiers du projet. Je ne peux que vous inviter à le soutenir.

Reste la question de la mention du montant du loyer dans les conclusions. Le renseignement a été pris, comme je m'y étais engagé, auprès du Service des finances, qui a préalablement vérifié ce préavis et contrôlé l'ensemble de ces dispositions. L'usage veut que le Conseil communal accepte la signature d'un bail dont le montant dépasse 100 000 francs d'engagement annuel, mais qu'il ne fixe pas dans les conclusions le montant exact du loyer. Cela me permet de rebondir sur l'intervention de M. le syndic à ce sujet pour dire que le loyer de 300 francs le m<sup>2</sup> est, en principe, un loyer garanti. Il l'a été par convention entre la Ville et la Caisse de pensions, c'est-à-dire que, si les travaux devaient être un peu plus chers, ce loyer serait assuré. Par contre, et M. le syndic a raison, s'il devait y avoir de très grosses surprises sur le chantier, l'analyse pourrait être différente. Maintenant, on estime évidemment que ce n'est pas le cas, ce qui permet aussi, monsieur Gaudard, d'avoir des chiffres précis dans le préavis. Peut-être que la précision à la centaine de francs est excessive, je suis prêt à l'admettre, mais nous sommes en possession de chiffres précis. C'est précisément ce que la Caisse de pensions a déjà avancé sur le projet puisque, comme nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage dans cette affaire, le projet a déjà avancé en termes de préparation de manière à ce que l'on puisse être prêt le plus rapidement possible.

Je vous invite à voter ce préavis important, en tout cas pour le Corps de police, qui est une bonne solution permettant d'affecter la quasi-totalité de cet îlot – pas encore complètement, mais la quasi-totalité – à des tâches de sécurité publique au sens large, puisqu'on aura dans les mêmes locaux et à proximité immédiate le Ministère public et la police, ce qui est extrêmement utile.

La discussion est close.

**L'amendement N° 1 est refusé avec 1 abstention.**

**L'amendement N° 1bis est refusé avec un certain nombre d'avis contraires et plusieurs abstentions.**

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – J'aimerais l'appel nominal pour le vote final.

**Cette demande est appuyée par cinq conseillers.**

**M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry (Soc.), rapportrice** : – La commission a accepté la conclusion 1 par 8 oui, 1 abstention. La conclusion 2 par 9 oui ; elle a donc été adoptée à l'unanimité. La conclusion 3 a été adoptée à l'unanimité. La conclusion 4 a été adoptée par 9 oui, donc à l'unanimité. Et la conclusion 5 par 6 oui et 3 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**A l'appel nominal, le préavis est adopté par 72 voix contre 7 et 3 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Eggenberger Julien, Faller Olivier, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Graber Nicole, Grin Claude Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hubler Alain, Ichtters Anne-Lise, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Payot David, Pernet Jacques, Peters Solange, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent,

Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wild Diane, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Abbet Raphaël, Bürgin Daniel, Clerc Georges-André, Laurent Jean-Luc, Oberson Pierre, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Bovet Laurianne, Buclin Hadrien, Moscheni Fabrice.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/16 de la Municipalité, du 25 avril 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

1. d'approuver la conclusion, par la Municipalité, d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis à Saint-Martin 31 pour les besoins du Corps de police ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 588 000 francs ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 117 600 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'autoriser le remboursement à la CPCL d'un montant de 882 135 francs en cas d'abandon du projet d'ici fin juin 2013.

### **Election du Bureau 2013-2014**

Election de deux scrutateurs suppléants du Bureau du Conseil communal 2013-2014

Résultat du vote

Bulletin délivrés :	71
Bulletins rentrés :	69
Bulletins blancs :	14
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	69
Majorité absolue :	35

**Sont élus** : M. Philippe Clivaz, par 55 suffrages, M<sup>me</sup> Marlène Voutat, par 53 suffrages.  
*Applaudissements.*

### **Le Conseil communal de Lausanne**

*décide* :

**que le Bureau du Conseil communal pour 2013-2014 est composé comme il suit :**

Présidente :	Natacha	LITZISTORF SPINA	Les Verts
Scrutateurs :	Philippe	DUCOMMUN	UDC
	Matthieu	CARREL	Libéral-Radical
Premier vice-président :	Jacques	PERNET	Libéral-Radical

Second vice-président :	Yvan	SALZMANN	Socialiste
Scrutateur suppléant :	Philippe	CLIVAZ	Socialiste
Scrutatrice suppléante :	Marlène	VOUTAT	La Gauche

### Allocution de la présidente élue

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) :** – Je vous remercie tout d’abord pour cette élection. Rassurez-vous, je ne vais pas faire un long discours, mais, en guise de clin d’œil, comme nous sommes une capitale olympique, je dirais volontiers que je reprends avec beaucoup d’honneur et beaucoup de bonheur le flambeau de la présidence.

Je me réjouis de prendre ce flambeau des mains de Janine Resplendino qui, avouons-le, n’a pas eu la tâche facile cette année – peut-être aussi comme les autres présidents. Mais cette année, c’est vrai que nous avons eu de très gros dossiers, qu’elle a pu gérer – je pense qu’on peut le dire – avec beaucoup de sérénité. Cela a contribué à ce que les débats se passent bien. Donc, au nom du Bureau, je la remercie pour le travail qu’elle a accompli, alors que la tâche n’était pas simple. On peut aussi la remercier, au nom du Bureau, pour la sérénité et le climat très agréable qu’elle a amenés et qu’elle a insufflés au travail que nous avons mené pendant une année. Je pense que je vais pouvoir bénéficier de cela dans mon travail, comme du travail effectué par le président précédent.

Ainsi, ce soir, devant vous, devant la population, je m’engage à porter cette flamme démocratique – pas cette flamme olympique – dans nos cœurs, dans nos esprits, dans nos discours, mais aussi dans nos actes politiques. Et je m’engage à le faire avec passion, mais avec raison aussi, avec impartialité, et, peut-être, avec un mot qui me caractérise assez bien, humilité. Je pense que cela caractérise aussi cette fonction de présidence.

Un moment fort pour consacrer cette présidence, c’est la fête que nous allons faire après la première séance de la rentrée, c’est-à-dire le 10 septembre. J’ai distribué une invitation à la pause ; je me suis penchée sur chaque petite carte électronique, parce qu’on m’a bien dit qu’il ne fallait pas que je les enlève, sinon cela brouillerait les choses. Je n’ai pas reconnu le visage de tout le monde sur les photos, donc, si vous n’avez pas encore reçu votre invitation, venez me la demander tout à l’heure et je vous la donnerai très volontiers.

Les Verts sont heureux de vous inviter à l’ETML, l’Ecole technique et école des métiers, parce que ce lieu nous tient très à cœur. Nous avons envie de le soutenir pour plusieurs raisons. C’est une école très ancienne, qui est réputée, avec des professeurs et des jeunes très motivés, mais dont on parle très peu – trop peu. Plus particulièrement, je fais un petit clin d’œil à la filière bois ; vous arriverez à découvrir qu’il y a bien d’autres filières importantes dans cette école, mais la filière bois, pour remettre au centre nos préoccupations liées aux forêts, aux arbres, et qui nous aident ou nous aideront, peut-être, à mettre à sa juste place nos réflexions sur cette dimension, qu’on oublie souvent. On parle beaucoup de dimensions territoriales ici, mais on oublie souvent la dimension temporelle. Je ne dis pas cela parce que j’aurai 45 ans dans quelques jours et que je vois le temps qui passe, mais c’est une dimension qu’on oublie beaucoup dans nos réflexions et nos actes politiques.

Pour terminer, ce lieu nous tient très à cœur parce que Sébeillon, ce sont des espaces qui seront métamorphosés – c’est le cas de le dire – ces prochaines années et cela nous tenait à cœur de vous emmener dans ce lieu. Je crois avoir décelé quelques inquiétudes ces dernières semaines sur le type de repas que nous allions servir à cette fête des Verts. Comme vous l’avez vu sur le petit bulletin, vous pouvez dire si vous êtes végétarien ou non. Comme vous le savez, nous sommes ouverts et souples. On préfère vous convaincre que c’est un plaisir de manger végétarien ; il y aura donc des mets végétariens que tout le monde pourra déguster, mais il y aura aussi des spécificités autres.

Dernier élément qui était une préoccupation pour certains, il y a quelques places de parc à disposition pour les personnes qui ne peuvent pas prendre les transports publics ou aller à pied. Vous avez vu qu'il y a plusieurs couleurs ; on m'a demandé si on avait distribué par couleur politique. Non, mais on a tenu à avoir l'ensemble du spectre représenté, puisque la présidence doit être impartiale. On a donc du rose rouge, on a du vert et du bleu. Ainsi tout le monde est représenté dans le cadre de cette invitation. Je vous remercie et on vous attend nombreux le 10 septembre.

*Applaudissements.*

**La présidente :** – Je remercie Natacha Litzistorf pour ses remerciements. J'en suis touchée. Je vous réserve un petit discours pour demain. Je ne suis pas sûre que cela convaincra ceux qui avaient décidé de ne pas venir, mais qui sait !

---

## Comptes de l'exercice 2012

Préavis N° 2013/14 du 11 avril 2013

Finances et patrimoine vert

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2012.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

1. Introduction
2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2012
  - 2.1 *Compte de fonctionnement*
  - 2.2 *Compte des investissements du patrimoine administratif*
  - 2.3 *Plafond d'endettement*
  - 2.4 *Bilan général*
3. Conclusion

### 1. Introduction

Les comptes 2012 bouclent sur un déficit de 79.8 millions de francs. Hors charges nettes liées à l'assainissement de la CPCL (82.5 millions de francs), le compte de fonctionnement dégage un léger bénéfice de 2.7 millions de francs.

La dette nette augmente de 201 mios (19 mios hors CPCL). Cette augmentation s'explique naturellement d'une part par l'assainissement de la CPCL pour 182 mios, mais, d'autre part, également par un autofinancement encore une fois insuffisant pour financer l'intégralité des investissements de l'année (autofinancement avant CPCL de 126 mios pour des investissements nets de 145 mios).

L'amélioration globale de 38.6 mios par rapport au budget est due à des recettes fiscales supérieures de 47.1 millions de francs par rapport aux prévisions. Cette apparente bonne nouvelle doit être cependant nuancée par son origine. En effet, 24.7 millions de francs résultent des impôts sur le bénéfice et le capital, influencés par divers correctifs sur les exercices antérieurs, et dont le rendement volatile dépend fortement de la conjoncture, alors que, pour les personnes physiques, une part estimée à une dizaine de millions de francs provient d'un rattrapage de taxations au niveau de l'impôt à la source, phénomène ponctuel. Le solde est réparti sur les divers autres revenus fiscaux.

Cet excédent de revenus fiscaux est cependant partiellement compensé par des charges nettes supplémentaires de 8.3 millions de francs au niveau des dédommagements à d'autres

collectivités publiques, dues notamment à la facture sociale et à la péréquation intercommunale. Hormis ces éléments, les comptes traduisent également les efforts déployés par la Municipalité afin de contenir la croissance des charges dans les domaines maîtrisables (personnel, biens et services ainsi que subventions).

Les dépenses nettes d'investissements de 2012 s'établissent à 144.8 millions de francs, toujours à un niveau historiquement élevé qui illustre l'effort de la capitale vaudoise en matière de modernisation et de développement de ses équipements.

Du fait du coût brut de l'assainissement de la CPCL dans les comptes 2012 (182.5 millions de francs), l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement est négatif à 56.6 millions. Il en résulte une insuffisance d'autofinancement des investissements de 201.4 millions de francs qui conduit au 31 décembre 2012 à une dette brute de 2.557 milliards de francs (soit une augmentation de 223 millions de francs dont 182 pour la CPCL) et un endettement net de 2.149 milliards. Hors CPCL, la dette brute aurait donc augmenté de 41 millions de francs, et l'endettement net de 19 millions de francs.

Ainsi, et malgré un résultat 2012 meilleur que le budget, la dette continue d'augmenter même en faisant abstraction de l'assainissement de la CPCL. De plus, des risques existent pour ces prochaines années. On peut citer notamment la diminution des marges liées aux réseaux, la baisse du rendement des participations, la diminution des rendements fiscaux liés à l'imposition des entreprises, l'augmentation de la facture sociale ou encore les besoins de la population liés au développement démographique constaté dans la capitale (écoles, garderies, sécurité et logement). Dès lors, la prudence est de mise et la Municipalité va poursuivre ses efforts en vue de l'assainissement des finances communales tel que prévu par son programme de législation.

#### Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2012 :

COMPTES 2011		BUDGET 2012 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2012		ECARTS
Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.
<b>COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT</b>						
				CHARGES	REVENUS	
1'853'584'735.34	1'993'086'500	Total des charges		1'990'063'775.34		-3'022'724.66
1'754'416'909.61	1'874'723'700	Total des revenus			1'910'270'810.77	35'547'110.77
99'167'825.73	118'362'800	<b>Déficit</b>			<b>79'792'964.57</b>	-38'569'835.43
<b>COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS</b>						
				DEPENSES	RECETTES	
163'823'054.32	168'330'400	Total des dépenses		160'399'485.53		-7'930'914.47
13'175'902.34	11'789'000	Total des recettes			15'566'497.59	3'777'497.59
150'647'151.98	156'541'400	<b>Investissements nets</b>			<b>144'832'987.94</b>	-11'708'412.06
<b>FINANCEMENT</b>						
-150'647'151.98	-156'541'400	Investissements nets		144'832'987.94		-11'708'412.06
106'163'955.20	112'237'500	* Amortissements			116'394'756.51	4'157'256.51
		* Mouvement sur les provisions,				
107'827'681.67	-103'900'300	fonds de réserve et de péréquation		93'176'737.83		-10'723'562.17
		* Reprise de l'excédent de charges				
-99'167'825.73	-118'362'800	du compte de fonctionnement		79'792'964.57		-38'569'835.43
-35'823'340.84	-266'567'000	<b>Insuffisance d'autofinancement</b>			<b>201'407'933.83</b>	-65'159'066.17
114'823'811.14	-110'025'600	* <b>Autofinancement du compte de fonctionnement</b>		<b>-56'574'945.89</b>		53'450'654.11

## 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2012

### 2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-)
Budget initial	1'802'217'400.00	1'770'037'400.00	-32'180'000.00
Crédits supplémentaires	190'869'100.00	104'686'300.00	-86'182'800.00
Budget final	1'993'086'500.00	1'874'723'700.00	-118'362'800.00
Comptes 2012	1'990'063'775.34	1'910'270'810.77	-79'792'964.57
Ecart	-3'022'724.66	35'547'110.77	38'569'835.43
	-0.15%	1.90%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2012 s'établit comme il suit :

	Budget 2012 + crédits supplémentaires	Comptes 2012	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'993'086'500</b>	<b>1'990'063'775.34</b>	<b>-3'022'724.66</b>	<b>-0.15</b>
30 Charges de personnel	550'959'300	550'055'283.85	-904'016.15	-0.16
31 Biens, services et marchandises	721'418'300	677'499'445.80	-43'918'854.20	-6.09
32 Intérêts passifs	71'542'000	66'100'387.71	-5'441'612.29	-7.61
33 Amortissements	125'496'400	138'638'828.93	13'142'428.93	10.47
35 Dédommagements à des collectivités publiques	270'502'300	279'305'164.28	8'802'864.28	3.25
36 Subventions accordées	81'791'000	80'827'809.66	-963'190.34	-1.18
38 Attributions aux réserves	7'804'800	16'442'013.24	8'637'213.24	110.67
39 Imputations internes	163'572'400	181'194'841.87	17'622'441.87	10.77
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'874'723'700</b>	<b>1'910'270'810.77</b>	<b>35'547'110.77</b>	<b>1.90</b>
40 Impôts	470'800'000	517'884'311.33	47'084'311.33	10.00
41 Patentes, concessions	2'558'500	2'576'383.85	17'883.85	0.70
42 Revenus des biens	115'117'200	119'263'477.13	4'146'277.13	3.60
43 Taxes, ventes et prestations facturées	744'442'200	710'402'306.71	-34'039'893.29	-4.57
44 Part à des recettes sans affectation	4'900'000	7'013'530.80	2'113'530.80	43.13
45 Dédommagements de collectivités publiques	259'785'400	260'239'281.30	453'881.30	0.17
46 Subventions acquises	1'842'900	2'077'926.71	235'026.71	12.75
48 Prélèvements sur les réserves	111'705'100	109'618'751.07	-2'086'348.93	-1.87
49 Imputations internes	163'572'400	181'194'841.87	17'622'441.87	10.77
<b>RESULTAT</b>				
Excédent de charges	-118'362'800	-79'792'964.57	38'569'835.43	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

<b>CHARGES</b>	<b>- 3.0 mios</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>- 0.9 mio</b>

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Budget 2012	Comptes 2012	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	40'760'300	39'318'090.87	-1'442'209.13	-3.5
Sécurité publique et sports	138'325'800	134'285'574.05	-4'040'225.95	-2.9
Culture et logement	34'322'800	33'411'348.96	-911'451.04	-2.7
Travaux	103'765'600	99'416'516.45	-4'349'083.55	-4.2
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	134'658'200	130'388'676.39	-4'269'523.61	-3.2
Finances et patrimoine vert	46'765'300	45'665'036.31	-1'100'263.69	-2.4
Services industriels	68'861'300	67'570'040.82	-1'291'259.18	-1.9
Sous-total	567'459'300	550'055'283.85	-17'404'016.15	-3.1
Correctif de la masse salariale	-16'500'000	0.00	16'500'000.00	-100.0
<b>Total</b>	<b>550'959'300</b>	<b>550'055'283.85</b>	<b>-904'016.15</b>	<b>-0.2</b>

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 16.5 millions, ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore un boni supplémentaire de 0.9 million de francs.

### 31 Biens, services et marchandises

- 43.9. mios

	Budget 2012	Comptes 2012	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	17'519'300	14'671'161.29	-2'848'138.71	-16.3
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	28'436'300	26'221'632.87	-2'214'667.13	-7.8
Marchandises	18'696'500	18'463'450.56	-233'049.44	-1.2
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'666'300	32'515'100.96	-3'151'199.04	-8.8
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	44'137'800	42'599'866.68	-1'537'933.32	-3.5
Honoraires et prestations de services	110'690'100	104'734'024.61	-5'956'075.39	-5.4
Autres dépenses en biens, services et marchandises	219'149'000	219'074'081.09	-74'918.91	0.0
Sous-total	474'295'300	458'279'318.06	-16'015'981.94	-3.4
Achats d'énergie par les SI (SEL, Gaz & CAD)	247'123'000	219'220'127.74	-27'902'872.26	-11.3
<b>Total</b>	<b>721'418'300</b>	<b>677'499'445.80</b>	<b>-43'918'854.20</b>	<b>-6.1</b>

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés environ 27.9 millions en dessous des prévisions, différence provenant du Service du gaz et du chauffage à distance où l'on constate une diminution des achats de gaz (-12.6 millions) et du Service de l'électricité (-5.3 millions) où la baisse est due principalement à la perte de clients éligibles. Ces baisses ont été répercutées au niveau des ventes (voir chapitre 43).

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater les principaux écarts suivants :

(en mios de fr.)

- Achats d'objets mobiliers et d'installations - 2.1
- Consommation d'énergie au sein de l'Administration - 2.2
- Entretien d'objets mobiliers et d'installations (SiL) - 2.3
- Travaux d'entretien immobiliers - 0.9
- Economies globales sur les prestations de tiers - 5.9

**32 Intérêts passifs****- 5.4 mios**

	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Intérêts des dettes	71'400'000.00	66'069'230.26	-5'330'769.74	-7.5
Autres intérêts passifs	142'000.00	31'157.45	-110'842.55	-78.1
<b>Total</b>	<b>71'542'000.00</b>	<b>66'100'387.71</b>	<b>-5'441'612.29</b>	<b>-7.6</b>

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

**33 Amortissements****+ 13.1 mios**

	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	5'700'000	14'161'012.77	8'461'012.77	148.4
Autres pertes, défalcatons et moins-values	7'558'900	8'083'059.65	524'159.65	6.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	72'022'500	78'615'518.77	6'593'018.77	9.2
Amortissements du patrimoine administratif des SI	40'215'000	37'779'237.74	-2'435'762.26	-6.1
<b>Total</b>	<b>125'496'400</b>	<b>138'638'828.93</b>	<b>13'142'428.93</b>	<b>10.5</b>

Les défalcatons d'impôts (chiffre communiqué par l'ACI) ont été nettement plus importantes que prévu (+8.5 million de francs) et résultent notamment d'un effort de rattrapage important de l'ACI lié aux personnes physiques. Cet écart est à mettre en parallèle avec les impôts récupérés après défalcation (voir chapitre 42).

S'agissant des autres pertes, il convient de constater d'une manière générale une baisse continue de la qualité des débiteurs.

Quelques objets du patrimoine administratif dont l'investissement s'est finalement terminé déjà en 2012 ou respectivement la mise en exploitation est intervenue en 2012 ont vu leur amortissement débiter l'année sous revue. La charge supplémentaire qui en a résulté a été partiellement compensée par des amortissements moindres aux Services industriels du fait d'investissements moins élevés que prévus pour les immeubles et le multimédia.



**35 Dédommagements à des collectivités publiques****+ 8.8 mios**

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2012	2012	fr.	%
	fr.	fr.		
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	103'000'000	108'168'113.00	5'168'113.00	5.0
Facture sociale	85'800'000	94'437'046.00	8'637'046.00	10.1
Participation à des entreprises de transports	56'500'000	51'920'071.70	-4'579'928.30	-8.1
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	13'600'000	13'166'208.00	-433'792.00	-3.2
Réforme policière	7'500'000	7'460'617.00	-39'383.00	-0.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'250'000	2'253'285.35	3'285.35	0.1
Participation aux frais de la centrale d'alarme de de l'ECA (SSI)	140'000	140'000.00	0.00	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	540'000	609'420.00	69'420.00	12.9
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	644'700	644'715.00	15.00	0.0
Autres dédommagements	527'600	505'688.23	-21'911.77	-4.2
<b>Total</b>	<b>270'502'300</b>	<b>279'305'164.28</b>	<b>8'802'864.28</b>	<b>3.3</b>

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (+ 8.6 millions) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunale (+ 5.2 millions), il convient de préciser que, y compris les correctifs 2011 intervenus dans les comptes 2012, l'on aboutit globalement à une aggravation de 14.5 millions par rapport au budget, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) étant resté sous les prévisions de quelque 0.7 million. Concernant la facture sociale proprement dite, le décompte final 2011 a abouti à un complément de 4.2 millions de francs; un transitoire de 4 millions a été comptabilisé en vue d'un correctif attendu sur le décompte 2012.

Par ailleurs, on peut relever que le décompte final 2011 pour la participation aux entreprises de transports publics du trafic urbain a abouti à un correctif de 4 millions en faveur de la Ville.

**36 Subventions accordées****- 1.0 mio**

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2012	2012	fr.	%
	fr.	fr.		
Administration générale	4'031'000	4'026'181.67	-4'818.33	-0.1
Sécurité publique et sports	5'460'300	5'334'294.85	-126'005.15	-2.3
Culture et logement	46'974'500	46'401'543.40	-572'956.60	-1.2
Travaux	20'000	20'000.00	0.00	0.0
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	25'275'200	25'015'789.74	-259'410.26	-1.0
Finances et patrimoine vert	30'000	30'000.00	0.00	0.0
<b>Total</b>	<b>81'791'000</b>	<b>80'827'809.66</b>	<b>-963'190.34</b>	<b>-1.2</b>

A Sécurité publique et sports, l'économie provient de la couverture du déficit du CIGM ainsi qu'aux demandes moindres que prévues des clubs sportifs.

A Culture et logement, l'économie constatée provient principalement de la Division du logement où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées 0.5 million de francs en dessous des prévisions.

A Enfance, jeunesse et cohésion sociale, l'économie provient principalement des aides individuelles (notamment prise en charge de personnes handicapées, orthodontie et

subsidés pour voyages d'études aux écoliers) dont les demandes étaient inférieures au budget.

### 38 *Attributions aux réserves* + 8.6 mios

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2012	2012	fr.	%
	fr.	fr.		
Fonds de régularisation des loyers	35'200	35'118.00	-82.00	-0.2
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	200'000	300'000.00	100'000.00	50.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000	500'000.00	0.00	0.0
Fonds de réserve général du SSL	0	872'636.14	872'636.14	-
Fonds de réserve de transition PDLASV	0	616'365.05	616'365.05	-
Fonds de réserve pour risques TVA	0	1'000'000.00	1'000'000.00	-
Fonds de <b>eauservice</b>	1'389'900	2'695'921.40	1'306'021.40	94.0
Fonds des SI	5'679'700	10'421'972.65	4'742'272.65	83.5
<b>Total</b>	<b>7'804'800</b>	<b>16'442'013.24</b>	<b>8'637'213.24</b>	<b>110.7</b>

Au Service social, et en application des directives cantonales quant aux modalités d'attribution des subventions aux ARAS (Association Région d'Action Sociale et Ville de Lausanne), un montant de 0.9 million de francs a été versé par l'Etat et attribué au fonds de réserve et de transition PDLASV (Principes directeurs de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) pour le financement du personnel administratif supplémentaire en 2013. Cette attribution est compensée par un prélèvement de 0,9 million de francs sur le même fonds pour le personnel administratif supplémentaire en 2012 (voir chapitre 48). D'autre part, un léger excédent de recettes du Service social de 0.6 million de francs (subventions) a été viré au fonds de réserve général du Service conformément aux directives du DSAS.

Au vu de la complexité croissante dans le domaine de la TVA et des risques qui y sont liés, une provision générale de 1 million de francs a été constituée.

A **eauservice**, l'augmentation de 1.3 millions de francs est due à une nouvelle attribution de l'excédent de revenus lié à la vente d'eau au détail à Lausanne au fonds de réserve et de renouvellement, ceci conformément à l'accord intervenu avec le surveillant des prix.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service de l'électricité ont procédé aux opérations suivantes :

*(en mios de fr.)*

- Fonds de péréquation du CAD + 1.5
- Fonds de réserve et de renouvellement du CAD + 1.0
- Fonds de réserve et de renouvellement du CAD (remb. taxe CO2) + 0.5
- Fonds de péréquation du Service de l'électricité + 0.9
- Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey + 0.2
- Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité + 0.5

### 39

#### *Imputations internes* + 17.6 mios

### 49

L'augmentation constatée dans ce chapitre provient des Services industriels (+15.4 millions), où une nouvelle méthode de répartition des charges basée sur la comptabilité analytique a modifié un certain nombre de flux internes aux SIL.

#### **REVENUS** + 35.5 mios

### 40 *Impôts* + 47.1 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<u>Comptes 2011</u> fr.	<u>Budget 2012</u> fr.	<u>Comptes 2012</u> fr.
<b>Total</b>	<b>478'643'408.39</b>	<b>470'800'000</b>	<b>517'884'311.33</b>
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>312'439'047.29</u>	<u>312'000'000</u>	<u>330'413'257.03</u>
- sur le revenu	281'717'326.44	280'900'000	297'392'075.72
- sur la fortune	24'714'441.26	25'000'000	27'165'868.39
- perçu des étrangers	5'404'893.15	5'400'000	5'299'214.36
- à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	602'386.44	700'000	556'098.56
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>107'106'506.05</u>	<u>95'000'000</u>	<u>119'683'945.90</u>
Produit des autres impôts :	<u>59'097'855.05</u>	<u>63'800'000</u>	<u>67'787'108.40</u>
- foncier	30'395'521.65	30'000'000	31'147'702.40
- complémentaire sur les immeubles	3'705'129.05	4'300'000	4'410'436.00
- Droits de mutation sur les transf. imm.	7'498'209.00	9'000'000	9'998'340.65
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	11'095'503.70	15'000'000	16'451'882.75
- sur les divertissements	6'071'631.65	5'200'000	5'445'506.60
- sur les chiens	331'860.00	300'000	333'240.00

Rappelons que les comptes 2011 étaient basés sur un coefficient d'impôts de 77 points contre 79 points aux budget et comptes 2012. Sur une base identique de 79 points, les impôts touchés par l'opération de bascule de 2 points suite à la réforme policière s'établiraient ainsi :

	<u>Comptes 2011</u> fr.	<u>Budget 2012</u> fr.	<u>Comptes 2012</u> fr.
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	320'554'347.22	312'000'000	330'413'257.03
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	109'888'493.22	95'000'000	119'683'945.90

### Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître les tableaux ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2012 a atteint 330.4 millions de francs, soit une amélioration de 18.4 millions (+ 5.9 %) en comparaison du budget, et une augmentation de 9.9 millions (+ 3.1 %) par rapport aux comptes 2011 ramenés sur une base de 79 points d'impôts. Cette amélioration du résultat par rapport au budget provient notamment de l'impôt à la source (environ 10 millions) suite à un effort de rattrapage de l'ACI. Il est à noter encore que l'impôt sur la fortune a dépassé le budget de 2.2 millions de francs (+ 8.7 %).

Au 11 décembre 2012, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99.86 % des contribuables lausannois étaient taxés pour 2008, 99.37 % pour 2009, 97.94 % pour 2010 et 70.01 % pour 2011.

Les impôts comptabilisés en 2012 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2011 (chiffres en millions de francs) :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
2005 et antérieurs	0.4	0.7
2006	-0.4	2.0
2007	-0.6	2.6
2008	0.0	2.0

2009	6.8	17.5
2010	24.2	18.8
2011	21.9	268.8
2012	<u>278.1</u>	<u>0.0</u>
	<u>330.4</u>	<u>312.4</u>

### Personnes morales

Le résultat global au-delà de la barre des 100 millions de francs de l'impôt sur le bénéfice et le capital illustre toujours la bonne tenue de l'économie suisse en général et de l'arc lémanique en particulier.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2011 et en 2012 (chiffres en millions de francs):

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
2008 et antérieurs	1.7	2.4
2009	0.7	3.8
2010	3.2	2.6
2011	10.2	96.7
2012	102.6	1.6
2013	<u>1.3</u>	<u>0.0</u>
	<u>119.7</u>	<u>107.1</u>

### Autres impôts

Il convient de relever que les droits de mutation qui dépendent directement des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal se sont élevés à 10 millions de francs, montant le plus élevé réalisé ces dernières années. Le produit de l'impôt sur les successions et donations, difficilement prévisible, a progressé d'environ 5 millions de francs par rapport aux comptes 2010 et 2011.

#### **41 Patentes, concessions** **+ 0.0 mio**

	<u>Budget</u> <u>2012</u> fr.	<u>Comptes</u> <u>2012</u> fr.	<u>Ecarts (+/-)</u>	
			fr.	%
Patentes, concessions	2'558'500	2'576'383.85	17'883.85	0.7

Cette rubrique n'amène pas de commentaire particulier.

#### **42 Revenus des biens** **+ 4.1 mios**

	<u>Budget</u> <u>2012</u> fr.	<u>Comptes</u> <u>2012</u> fr.	<u>Ecarts (+/-)</u>	
			fr.	%
Intérêts, prêts et participations	43'640'100	44'224'240.22	584'140.22	1.3
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'340'600	30'098'892.80	-241'707.20	-0.8
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'255'900	36'296'679.59	40'779.59	0.1
Autres revenus	4'880'600	8'643'664.52	3'763'064.52	77.1
<b>Total</b>	<u>115'117'200</u>	<u>119'263'477.13</u>	<u>4'146'277.13</u>	<u>3.6</u>

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts, chiffres très aléatoires d'une année à l'autre, se sont avérés supérieurs aux prévisions de 0.6 million de francs.

Dans le poste "Autres revenus", l'augmentation de 3.8 millions résulte principalement des impôts récupérés après défalcation qui se sont élevés à 3.1 millions de francs, pour un

budget de 0.4 million. Cet écart est à mettre en parallèle avec les défalcatons d'impôts (voir chapitre 33)

#### 43 Taxes, ventes et prestations facturées

- 34.0 mios

	Budget 2012	Comptes 2012	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	243'651'100	239'423'324.68	-4'227'775.32	-1.7
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	66'791'200	66'118'657.92	-672'542.08	-1.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	10'070'400	13'206'246.77	3'135'846.77	31.1
Amendes	22'100'000	19'880'500.00	-2'219'500.00	-10.0
Autres contributions	27'126'500	27'874'802.04	748'302.04	2.8
Sous-total	369'739'200	366'503'531.41	-3'235'668.59	-0.9
Ventes d'énergie des SI (SEL, GAZ & CAD)	374'703'000	343'898'775.30	-30'804'224.70	-8.2
<b>Total</b>	<b>744'442'200</b>	<b>710'402'306.71</b>	<b>-34'039'893.29</b>	<b>-4.6</b>

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les ventes d'énergie ont enregistré une baisse globale de 30.8 millions de francs dont 16 millions pour le Service du gaz et du CAD (surestimation du budget) et 14.8 millions pour le Service de l'électricité (passage au marché, voire perte de gros clients éligibles, et diminution des achats pour le compte de SIE SA).

Voici encore les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre, en soulignant l'augmentation du poste "Dédommagements de tiers" de 3.1 millions :

(en mios de fr.)

- Ventes d'eau - 1.7
- Amendes - 2.2
- Prestations multimédia (légère surestimation des revenus, augmentation de la concurrence, baisse des prix) - 4.0

#### 44 Part à des recettes sans affectation

+ 2.1 mios

	Budget 2012	Comptes 2012	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur les gains immobiliers	4'900'000	7'013'530.80	2'113'530.80	43.1

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, stable par rapport à l'exercice précédent, a dépassé les prévisions.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 0.5 mio

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2012	2012	fr.	%
	fr.	fr.		
Fonds de péréquation intercommunal	172'600'000	171'871'806.00	-728'194.00	-0.4
Facturation à l'Académie de police de Savatan	840'000	962'682.30	122'682.30	14.6
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'708'400	8'467'929.90	-240'470.10	-2.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'800'000	2'145'616.20	-654'383.80	-23.4
Participation cantonale à l'aide au logement	1'000'000	1'025'621.00	25'621.00	2.6
Participations diverses aux charges du Service social	23'890'300	27'017'192.70	3'126'892.70	13.1
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'264'100	10'403'402.20	-860'697.80	-7.6
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'684'700	6'707'126.23	22'426.23	0.3
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	7'560'700	8'061'278.65	500'578.65	6.6
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale	17'400'300	16'836'901.72	-563'398.28	-3.2
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	5'300'900	4'667'978.50	-632'921.50	-11.9
Autres dédommagements	1'736'000	2'071'745.90	335'745.90	19.3
<b>Total</b>	<b>259'785'400</b>	<b>260'239'281.30</b>	<b>453'881.30</b>	<b>0.2</b>

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2011 enregistrés dans l'exercice 2012, le retour du fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été légèrement inférieurs aux prévisions.

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire est inférieure de 0.7 million de francs suite à une augmentation des recettes liée aux interventions.

La participation versée par la Confédération a été diminuée de 0.9 million pour couvrir un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions suite à une adaptation du nombre de postes en fonction du taux de chômage.

Le Service social a obtenu des participations supplémentaires de la part de l'Etat compte tenu de la croissance du nombre des dossiers d'aide financière RI.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes, de 0.6 million de francs.

**46 Subventions acquises****+ 0.2 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts	250'000	422'456.87	172'456.87	69.0
Subventions l'ECA au Service de secours et incendie	173'000	193'798.20	20'798.20	12.0
Subventions de l'Etat relatives aux structure d'accueil pour sans-abri	815'000	850'137.00	35'137.00	4.3
Autres subventions	604'900	611'534.64	6'634.64	1.1
<b>Total</b>	<b>1'842'900</b>	<b>2'077'926.71</b>	<b>235'026.71</b>	<b>12.8</b>

Au Service des parcs et domaines, l'augmentation est due au versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la subvention pour les jeunes peuplements, selon une convention passée avec le Canton pour la période 2012 à 2015.

**48 Prélèvements sur les réserves****- 2.1 mios**

	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300.00	0.00	0.0
Fonds spécial pour risque de tournées en faveur du Théâtre de Vidy	250'000	250'000.00	0.00	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	4'566'500	2'538'519.58	-2'027'980.42	-44.4
Fonds de réserve PDLASV	0	871'973.05	871'973.05	-
Fonds des SiL	6'865'300	5'934'958.44	-930'341.56	-13.6
Fonds de réserve pour l'assainissement de la CPCL	100'000'000	100'000'000.00	0.00	0.0
<b>Total</b>	<b>111'705'100</b>	<b>109'618'751.07</b>	<b>-2'086'348.93</b>	<b>-1.9</b>

Les résultats d'exploitation des unités budgétaires du Service d'assainissement liées à l'épuration des eaux ont entraîné un recours moindre que prévu au fonds de péréquation de la STEP.

Un montant non budgétisé de 0.9 million de francs a été prélevé sur le fonds de réserve PDLASV (Principes directeurs de l'Action sociale vaudoise) pour le financement du personnel administratif supplémentaire 2012; ce prélèvement est compensé par une attribution de 0.6 million de francs à ce fonds en vue du financement 2013, conformément aux instructions reçues du DSAS.

Aux Services industriels, la diminution s'explique, d'une part, au Service de l'électricité, par deux prélèvements, un sur le Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité d'un montant de 3.6 millions de francs (4.2 millions au budget) et un de 0.7 million sur le Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey (1.8 million au budget) et, d'autre part, au Service du gaz et du CAD, par un prélèvement non budgété de 0.7 million de francs sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD.

## 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	141'547'791.88	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	10'951'205.52	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		724'377.90
Prêts et participations permanentes	792'838.00	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	7'107'650.13	
Subventions et recettes pour investissements		14'481'564.71
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		360'554.98
<b>Investissements nets</b>		<b>144'832'987.94</b>
Sous-total	160'399'485.53	160'399'485.53
<b>FINANCEMENT</b>		
Investissements nets	144'832'987.94	
Amortissement du patrimoine administratif		116'394'756.51
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	79'792'964.57	
Diminution des provisions	93'176'737.83	
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>		<b>201'407'933.83</b>
	317'802'690.34	317'802'690.34

Les dépenses nettes d'investissements 2012 se sont établies à 144.8 millions de francs, soit 11.7 millions de francs au-dessous du chiffre prévu au budget (156.5 millions).

Du fait du coût brut de l'assainissement de la CPCL (182.5 millions de francs. Il en résulte une insuffisance d'autofinancement des investissements de 201.4 millions de francs qui a ainsi contribué à augmenter la dette bancaire brute de 222.9 millions de francs dont 182.5 pour la CPCL.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2012 :

	Dépenses 2012	Tranche annuelle budgétisée
<i>(en millions de francs)</i>		
<b>Sécurité publique et sports</b>		
Réfection, amélioration et remplacement d'équipements à Bellerive-Plage	5.1	5.8
<b>Culture et logement</b>		
Entretien des bâtiments des patrimoines financier et administratif	2.3	2.2
Rénovation et extension de l'Opéra de Lausanne	13.3	8.0
<b>Travaux</b>		
Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon	3.2	2.5
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	2.8	4.1
Rénovation et extension de la voirie	5.9	5.9
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	2.1	1.9
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	6.8	7.6
Réfection de la galerie de Jor-Jaman et d'une conduite sur les hauts des Avants	4.5	2.0
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	2.0	2.0
<b>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</b>		
Réfection et agrandissement du collège de Villamont	6.0	6.4
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	3.7	4.4
Réaffectation et agrandissement du Temple de St-Luc en maison de quartier	2.6	5.5
<b>Services industriels</b>		
Remplacements et extensions ordinaires	21.8	21.8
Renouvellement du réseau de distribution électrique	14.4	8.4



### 2.3 Plafond d'endettement

Rappelons que le préavis N° 2011/44 fixe le plafond d'endettement net à 2.4 milliards de francs. L'endettement net a évolué de 2011 à 2012 de 1'948.0 millions de francs à 2'149.4 millions de francs, soit une augmentation de 201,4 millions de francs. Pour information la dette bancaire brute a évolué de 2'334.1 millions de francs à 2'557.0 millions de francs, soit une augmentation de 222,9 millions de francs.

### 2.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

#### ACTIF

**112 Impôts à encaisser** **fr. 158'975'057.64**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2012 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2012 mais non encore encaissés au 31 décembre 2012.

**115 Débiteurs** **fr. 161'831'979.52**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2012.

**120 Titres** **fr. 22'454'755.51**

La hausse de ce poste provient des augmentations de capital de la société SI-REN (+ 3 millions de francs) et de la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) (+ 5 millions de francs).

**123 Immeubles** **fr. 303'939'070.65**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2011 (+ 4.3 millions de francs) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2012.

**13 Actifs transitoires** **fr. 62'858'294.39**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2012 encaissés au début 2013. Un montant de 3'389'550 francs correspondant à des avances versées en 2012 sur la subvention de 2013 du Théâtre de Vidy est inclus dans cette position.

**Patrimoine administratif** **fr. 1'597'609'573.62**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012		1'569'169
Investissements bruts		160'399
Transfert du patrimoine financier (forêt)		2
		<u>1'729'570</u>
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements :	15'566	
– Amortissements	116'395	131'961
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>		<u><u>1'597'609</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

**14 Investissements du patrimoine administratif** **fr. 1'204'820'984.53**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

**15 Prêts et participations permanentes** **fr. 352'434'731.42**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Depuis l'exercice sous revue, l'évaluation des participations dans Romande Energie Holding SA et EOS Holding SA se fait sur la base des valeurs substantielles de ces sociétés telles qu'elles ressortent des comptes annuels de Romande Energie Holding SA.

**16 Subventions d'investissements** **fr. 15'660'062.92**

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

**17 Autres dépenses à amortir** **fr. 24'693'794.75**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 "Investissements" ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

**19 Découvert** **fr. 749'404'638.76**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	669'612
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2012	79'793
	749'405
<b>Etat au 31 décembre 2012</b>	<b>749'405</b>

**PASSIF**

**21 Dettes à court terme** **fr. 309'100'000.00**

Cette position englobe l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois. 160 millions de francs concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

**22 Dettes à moyen et à long termes** *fr.* **2'247'850'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2012, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
<b>Emprunts effectués</b>			
Caisse de pensions	182'400'000	3.5000	2012 - 2052
Emprunt public	100'000'000	1.2500	2012- 2024
Banque	50'000'000	2.1400	2012 - 2019
<b>Total</b>	<b>332'400'000</b>		
<b>Remboursements</b>			
Emprunt public	150'000'000	2.5000	2003 - 2012
Emprunt public	150'000'000	3.0000	2003 - 2012
Banque *	10'000'000	1.9700	2011 - 2020
<b>Total</b>	<b>310'000'000</b>		
Variation des emprunts consolidés	22'400'000		

\* Emprunt à taux flottant (ATF renouvelable) combiné avec un swap de taux à 10 ans, transféré dans les dettes à court terme

**232 Fondations** *fr.* **2'071'522.37****233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique** *fr.* **35'549'291.97**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

**24 Provisions** *fr.* **87'889'841.30**

Ce poste n'enregistre pas de mouvements significatifs en 2012.

**25 Passifs transitoires** *fr.* **96'004'666.95**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2012 ou des recettes perçues d'avance. L'augmentation de 5.5 millions de francs s'explique par la comptabilisation, dans ce poste, de 4 millions au titre de participation aux entreprises de transports 2012 et 4 millions au titre de correctif pour le décompte final de la facture sociale 2012.

**28 Fonds de renouvellement et réserve** *fr.* **158'693'325.84**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. La très forte diminution de ce poste (- 93.2 millions de francs) s'explique par un prélèvement de 100 millions pour l'assainissement de la CPCL, légèrement compensé par les attributions nettes des Services industriels (+ 4.5 millions) et les attributions de 2.7 millions aux divers fonds d'Eauservice.

**3. Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/14 de la Municipalité, du 11 avril 2013;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2012 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2013/14, du 11 avril 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint : Sylvain Jaquenoud

Annexes : Bilan général

Annexe au bilan

**BILAN GENERAL**

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>1 ACTIF</b>	<b>3'070'078'685.20</b>	<b>2'940'299'121.25</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>723'064'472.82</b>	<b>701'518'404.87</b>
<b>10 Disponibilités</b>	<b>13'005'315.11</b>	<b>8'341'038.35</b>
100 Caisse	246'463.10	294'824.20
101 Chèques postaux	4'512'263.03	5'575'039.51
102 Banques	8'246'588.98	2'471'174.64
<b>11 Avoirs</b>	<b>320'807'037.16</b>	<b>305'243'798.49</b>
112 Impôts à encaisser	158'975'057.64	146'077'214.93
115 Débiteurs	161'831'979.52	159'166'583.56
<b>12 Placements</b>	<b>326'393'826.16</b>	<b>314'140'517.59</b>
120 Titres	22'454'755.51	14'454'755.51
123 Immeubles	303'939'070.65	299'685'762.08
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>62'858'294.39</b>	<b>73'793'050.44</b>
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'597'609'573.62</b>	<b>1'569'169'042.19</b>
<b>14 Investissements</b>	<b>1'204'820'984.53</b>	<b>1'179'841'137.15</b>
140 Terrains	6'627'864.83	6'975'018.82
141 Ouvrages de génie civil	772'988'018.04	772'916'334.97
143 Bâtiments	321'810'848.08	299'259'961.78
145 Forêts	12'824'699.00	12'822'399.00
146 Véhicules, machines et matériel	43'166'264.54	39'845'671.91
147 Marchandises et approvisionnements	9'434'868.57	10'159'246.47
149 Autres biens	37'968'421.47	37'862'504.20
<b>15 Prêts et participations permanentes</b>	<b>352'434'731.42</b>	<b>353'697'415.27</b>
Prêts et participations permanentes	361'932'856.42	363'195'540.27
Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
<b>16 Subventions d'investissements</b>	<b>15'660'062.92</b>	<b>15'564'994.26</b>
<b>17 Autres dépenses à amortir</b>	<b>24'693'794.75</b>	<b>20'065'495.51</b>
<b>19 DECOUVERT</b>	<b>749'404'638.76</b>	<b>669'611'674.19</b>
Déficits reportés	922'695'915.64	842'902'951.07
Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>2 PASSIF</b>	<b>3'070'078'685.20</b>	<b>2'940'299'121.25</b>
<b>Engagements</b>	<b>2'911'385'359.36</b>	<b>2'688'429'057.58</b>
<b>20 Engagements courants</b>	<b>132'920'036.77</b>	<b>140'034'836.19</b>
200 Créanciers	108'962'867.85	104'577'250.62
206 Comptes courants créanciers	9'035.60	8'657.00
209 Autres engagements courants	23'948'133.32	35'448'928.57
<b>21 Dettes à court terme</b>	<b>309'100'000.00</b>	<b>108'600'000.00</b>
210 Banques	309'100'000.00	108'600'000.00
<b>22 Dettes à moyen et à long termes</b>	<b>2'247'850'000.00</b>	<b>2'225'450'000.00</b>
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'772'850'000.00	1'550'450'000.00
223 Emprunts par obligations	475'000'000.00	675'000'000.00
<b>23 Engagements envers des entités particulières</b>	<b>37'620'814.34</b>	<b>36'283'793.82</b>
232 Fondations	2'071'522.37	2'453'855.92
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	35'549'291.97	33'829'937.90
<b>24 Provisions</b>	<b>87'889'841.30</b>	<b>87'555'352.15</b>
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'000'000.00	45'000'000.00
241 Provision pour risques non assurés	3'476'208.11	3'092'973.06
241 Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	2'855'123.19	2'903'869.09
243 Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
249 Provisions diverses	1'400'000.00	1'400'000.00
<b>25 Passifs transitoires</b>	<b>96'004'666.95</b>	<b>90'505'075.42</b>
<b>PROVISIONS ET FONDS DE</b>		
<b>28 RENOUVELLEMENT</b>	<b>158'693'325.84</b>	<b>251'870'063.67</b>

**ANNEXE AU BILAN**

	31.12.2012	31.12.2011
<b>112 IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>158'975'057.64</b>	<b>146'077'214.93</b>
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 28.5 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 45 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2012	31.12.2011
		31.12.2012		
<b>120 TITRES</b>			<b>22'454'755.51</b>	<b>14'454'755.51</b>
<i>Actions</i>			<i>22'454'755.51</i>	<i>14'454'755.51</i>
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	23'677.50
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	2'895'747.51	2'895'747.51
SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA	1'000.00	10'000	10'000'000.00	5'000'000.00
SI-REN	300'000.00	30	9'000'000.00	6'000'000.00

	31.12.2012	31.12.2011
<b>123 IMMEUBLES</b>	<b>303'939'070.65</b>	<b>299'685'762.08</b>
Bâtiments locatifs *	200'902'731.95	208'832'731.95
Travaux en cours	2'313'500.00	2'329'800.00
Domaines agricoles	3'545'800.00	3'489'800.00
Vignobles	6'046'000.00	5'549'000.00
Terrains	32'140'606.90	32'169'998.33
Droits de superficie	58'990'431.80	47'314'431.80
<i>* Valeur ECA à l'indice 117 à fin 2012 : fr. 536'026'718</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2012	31.12.2011
		31.12.2012		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>			<b>361'932'856.42</b>	<b>363'195'540.27</b>
<b>Bourse communale</b>				
<i>Parts sociales</i>			<i>22'307.00</i>	<i>22'307.00</i>
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	30	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Parts sociales (suite)</i>				
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de caution- nement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promo- tion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Ferierendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop société coopérative	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lau- sannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne *</i>				
Société coopérative d'habitation Bellerive	100.00	18	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	153	0.00	0.00
Cité-joie coopérative	50.00	61	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	144	0.00	0.00
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	34	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Unia	100.00	50	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100.00	25	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement *</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00

Coopérative Cité Derrière <sup>SM</sup>	500.00	127	0.00	0.00
---	--------	-----	------	------



	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2012	31.12.2011
		31.12.2012		
<b>5 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement * (suite)</i>				
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
* Ces parts sociales ont été achetées par le budget de fonctionnement et ne figuraient précédemment pas dans l'annexe du bilan				
*** 50 parts figuraient déjà dans l'annexe du bilan en 2009				
<b>Actions</b>			<b>331'176'545.86</b>	<b>331'232'067.71</b>
AvantiBois Foncière SA	100.00	300	0.00	0.00
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'709'430.86	1'709'430.86
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
Groupe CGN SA ordinaires B	25.00	1'312	1.00	1.00
Groupe CGN SA privilégiées A	25.00	10'322	1.00	1.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
Ecran P&P SA	500.00	23	1.00	1.00
Energie Ouest Suisse (EOS) SA	100.00	649'821	300'000'000.00	300'000'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande	1'000.00	7'260	7'260'000.00	7'260'000.00
GEDREL SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'345	0.00	0.00
GLOBAZ SA	100.00	190	0.00	35'521.85
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2012	31.12.2012	31.12.2011
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	1.00
Parking-Relais lausannois SA	1'000.00	100	20'000.00	40'000.00
Romande Energie Holding SA	25.00	16'474	20'000'000.00	20'000'000.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavormay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA	250.00	58'338	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
Vaud-Fribourg TV SA	80.00	6'128	1.00	1.00
<b>Prêts hypothécaires</b>			<b>31'654.00</b>	<b>31'654.00</b>
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amor- tissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions parois- siales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	
		31.12.2012	31.12.2011
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>			
<b>Bourse communale (suite)</b>			
<b>Prêts hypothécaires (suite)</b>			
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00	1.00	1.00
Foyer du Servan, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00	1.00	1.00
La Maison familiale, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts)	31'644.00	31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00	1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00	1.00	1.00
		<b>10'500'000.00</b>	<b>12'000'000.00</b>
<b>Capitaux de fondations à amortir</b>			
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00	10'500'000.00	12'000'000.00
		<b>15'574'607.56</b>	<b>15'281'769.56</b>
<b>Prêts</b>			
Compagnie générale de Navigation		1.00	1.00
Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22		300'000.00	300'000.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)		1'000'000.00	1'040'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42		695'000.00	695'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier		5'000.00	10'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Bonne-Espérance 30-32		1'167'617.00	0.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses		1'772'430.30	1'814'430.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte		1'329'200.00	1'350'200.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency		552'410.45	563'410.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette		4'712'553.86	4'882'553.86
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz		1'313'779.90	1'336'779.90
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B		614'350.00	623'350.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2012	31.12.2011
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			254'371.05	260'421.05
Fondation pour les musiques actuelles			35'600.00	35'600.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			854'599.00	878'133.00
Fondation Pro Habitat – Borde 34-44			967'694.00	991'889.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon				0.00
Vaud-Fribourg TV SA			1.00	1.00
World Gymnaestrada Lausanne 2011			0.00	500'000.00
<b>Services industriels</b>				
<i>Participations permanentes</i>			<b>4'352'500.00</b>	<b>4'352'500.00</b>
Association Suisse de l'industrie Gazière (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Cadouest SA	1'000.00	4'000	4'000'000.00	4'000'000.00
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie - Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
<i>Prêts</i>			<b>275'242.00</b>	<b>275'242.00</b>
Spontis SA			275'242.00	275'242.00
<b>21 DETTES A COURT TERME</b>			<b>309'100'000.00</b>	<b>108'600'000.00</b>
<i>Emprunts à court terme</i>			<b>149'100'000.00</b>	<b>108'600'000.00</b>
Banques			49'100'000.00	78'600'000.00
Collectivités publiques			30'000'000.00	0.00
Autres			70'000'000.00	30'000'000.00
<i>Emprunts combinés avec des swaps de taux</i>			<b>160'000'000.00</b>	<b>0.00</b>
Banques (Swap échéance 2020 - 1.67 %)			10'000'000.00	0.00
Collectivités publiques (Swap échéance 2022 - 2 %)			100'000'000.00	0.00
Autres (Swap échéance 2022 - 2 %)			50'000'000.00	0.00

	31.12.2012	31.12.2011
<b>22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES</b>	<b>2'247'850'000.00</b>	<b>2'225'450'000.00</b>
<b>221 Emprunts à moyen et à long termes</b>	<b>1'772'850'000.00</b>	<b>1'550'450'000.00</b>
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
0.905 % 2011-2016	1'200'000.00	1'200'000.00
<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	<i>376'650'000.00</i>	<i>194'250'000.00</i>
2.8300 % 2009-2017	50'000'000.00	50'000'000.00
4.0000 % 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
3.5000 % 2012-2052	182'400'000.00	0.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>30'000'000.00</i>	<i>30'000'000.00</i>
3.0000 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.9500 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
2.7500 % 2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>1'365'000'000.00</i>	<i>1'325'000'000.00</i>
2.7200 % 2003-2013	80'000'000.00	80'000'000.00
3.0500 % 2005-2015 1)	100'000'000.00	150'000'000.00
3.0500 % 2005-2015 1)	50'000'000.00	0.00
2.4880 % 2006-2016	75'000'000.00	75'000'000.00
2.4880 % 2006-2016	40'000'000.00	40'000'000.00
2.4880 % 2006-2016	35'000'000.00	35'000'000.00
3.2950 % 2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1460 % 2007-2019	100'000'000.00	100'000'000.00
2.8900 % 2007-2017	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9200 % 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3925 % 2008-2018	100'000'000.00	100'000'000.00
3.3500 % 2008-2021	100'000'000.00	100'000'000.00
3.1850 % 2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9850 % 2009-2019	20'000'000.00	20'000'000.00
2.0000 % 2009-2014	25'000'000.00	25'000'000.00
2.8950 % 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
2.9250 % 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
1.8650 % 2010-2020 2) et 3)	50'000'000.00	50'000'000.00
1.9750 % 2010-2020 2) et 3)	40'000'000.00	40'000'000.00
1.9700 % 2011-2020 4)	0.00	10'000'000.00 *
2.1400 % 2011-2020	50'000'000.00	0.00

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux

2) Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans

3) Swap de taux combiné avec des ventes d'options

4) Emprunt à taux flottant (ATF renouvelable) combiné avec un swap de taux à 10 ans

\*) Transféré dans les dettes à court terme

Deux options vendues par la Ville existent au 31.12.2012 avec une échéance en 2014 et 2015 (primes utilisées pour abaisser le coût de la dette)

	31.12.2012	31.12.2011
<b>223 Emprunts par obligations</b>	<b>475'000'000.00</b>	<b>675'000'000.00</b>
3.6250 % 2002-2013 Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
2.5000 % 2003-2012 Emprunt public	0.00	150'000'000.00
3.0000 % 2003-2012 Emprunt public	0.00	150'000'000.00
2.7500 % 2004-2014 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
1.6250 % 2011-2022 Emprunt public	100'000'000.00	100'000'000.00
1.2500 % 2012-2024 Emprunt public	100'000'000.00	0.00
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES</b>	<b>37'620'814.34</b>	<b>36'283'793.82</b>
<b>232 Fondations</b>	<b>2'071'522.37</b>	<b>2'453'855.92</b>
Fondation Edouard et Hortense Pache	112'304.24	19'178.84
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'252'773.94	1'733'264.49
Fondation lausannoise d'aide par le travail	706'444.19	701'412.59
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique</b>	<b>35'549'291.97</b>	<b>33'829'937.90</b>
<b>Administration générale</b>		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	733'957.07	644'132.62
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	45'524.15	51'132.95
du développement durable	20'144'511.18	18'923'456.32
<b>Sécurité publique et sports</b>		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	85'030.35	88'575.50
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'389'386.35	2'333'411.35
Jules Blanc	0.00	7.45
Commun promotion piscines rég.	405.60	-1'534.75
<b>Culture et logement</b>		
<i>Fonds :</i>		
des arts plastiques de la commune de Lausanne	443'668.35	471'100.30
de l'art brut	118'409.55	164'115.31
Mudac, musée de design	54'257.02	56'079.28
Musée Historique de Lausanne	23'358.38	20'517.98
<b>Travaux</b>		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	569'917.45	398'680.16

	31.12.2012	31.12.2011
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)</b>		
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)</b>		
<b>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</b>		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	207'316.51	116'501.41
culturel pour les communautés étrangères	39'603.00	19'403.00
soutien aux ludothèques	24'036.20	0.00
aide à la formation post-obligatoire	135'795.20	141'712.25
J.-J. Faure	68'000.00	70'000.00
Giovanni Gialdini	34'578.55	44'549.00
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	109'210.00	106'100.00
des écoles secondaires	123'610.75	138'491.75
Salvatore Marino	665'176.85	693'486.65
lausannois du 700 <sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération	476'649.10	496'782.94
d'action sociale DEJCS	1'573'428.94	1'601'910.98
pour projets spéciaux DEJCS	172'578.33	172'705.68
Grumbach	145'116.45	96'723.55
<b>Finances et patrimoine vert</b>		
<i>Fonds :</i>		
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	254'155.70	259'795.70
Binding - Equip. didactique + pédagogique	733.75	733.75
Raphael Garbiras	38'900.00	39'260.00
<b>Services industriels</b>		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE)	6'871'977.19	6'682'106.77

	31.12.2012	Variation 2012	31.12.2011
<b>28 PROVISIONS ET FONDS DE</b>			
<b>RENOUVELLEMENT</b>	<b>158'693'325.84</b>	<b>-93'176'737.83</b>	<b>251'870'063.67</b>
Fonds du stationnement	2'000'000.00	500'000.00	1'500'000.00
Fonds de régularisation des loyers	86'023.50	35'118.00	50'905.50
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	250'000.00	50'000.00	200'000.00
Fonds de réserve général PDLASV	872'636.14	872'636.14	0.00
Fonds de réserve de transition PDLASV	744'392.00	-255'608.00	1'000'000.00
Fonds de péréquation de la STEP	4'819'441.70	-2'538'519.58	7'357'961.28
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	17'600'000.00	1'200'000.00	16'400'000.00
Fonds de péréquation du Service du gaz	16'377'866.05	0.00	16'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	11'548'362.00	1'500'000.00	10'048'362.00
Fonds de péréquation de l'électricité	928'000.00	928'000.00	0.00
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	6'219'485.56	-3'139'339.65	9'358'825.21
Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	-1'512'103.99	-684'886.79	-827'217.20
Fonds de renouvellement équipement compostière	23'300.00	-23'300.00	46'600.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	16'660'294.91	1'495'921.40	15'164'373.51
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	13'291'373.46	1'078'544.30	12'212'829.16
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	10'077'225.58	993'272.81	9'083'952.77
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	3'790'027.31	32'526.47	3'757'500.84
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	27'203'777.34	3'490'329.87	23'713'447.47
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production	2'163'855.06	1'567.20	2'162'287.86
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	4'549'369.22	287'000.00	4'262'369.22
Provision pour l'assainissement de la CPCL	0.00	-100'000'000.00	100'000'000.00
Provision générale pour risques TVA	1'000'000.00	1'000'000.00	0.00
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00



	31.12.2012	31.12.2011
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
<b>Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL (art. 45, al. 2 OPP2)</b>	<b>abrogé *</b>	<b>767'190'423.65</b>
<b>Garantie de découvert de la CPCL (art. 72c, OPP2)</b>	<b>non disponible **</b>	<b>1'175'323'114.04</b>
<i>Informations complémentaires sur la CPCL :</i>		
– Découvert de la CPCL (hors provisions techniques)	<i>non disponible</i>	<i>1'024'923'114.04</i>
– Degré de couverture (art. 44, al. 1 OPP2)	<i>non disponible</i>	<i>55.20%</i>
<b>Cautionnements et garanties</b>	<b>342'037'462.43</b>	<b>336'556'598.72</b>
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>192'641'024.55</i>	<i>190'597'187.60</i>
Domaine :		
– logement	148'887'777.90	146'333'474.05
– enseignement	9'533'283.15	9'947'750.05
– sport	4'219'963.50	4'315'963.50
– économie	30'000'000.00	30'000'000.00
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>119'716'911.88</i>	<i>115'947'285.12</i>
Domaine :		
– sport	6'000'000.00	6'000'000.00
– environnement	202'483.12	202'483.12
– transports	113'514'428.76	109'744'802.00
<b>Engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette</b>	<b>29'223'250.00</b>	<b>29'555'850.00</b>
Domaine :		
– logement	4'392'000.00	4'489'600.00
– sport	24'831'250.00	25'066'250.00
<b>Engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyer</b>	<b>456'276.00</b>	<b>456'276.00</b>
Domaine :		
– logement (loyer annuel)	456'276.00	456'276.00

\* Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle, l'article 72c OPP2 s'applique désormais

\*\* Le découvert de la CPCL au 31.12.2012 n'étant pas disponible lors de la publication des comptes 2012, une communication ad hoc aura lieu sitôt l'information connue

**Leasing en cours**

A fin 2012 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Equipements informatiques	EJCS	169'195.87	01.07.10	30.06.13	57'648.00	28'824.00
Cinq voitures de service	TX	99'429.35	22.09.06	30.09.13	15'741.60	11'806.20
Trois balayeuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.40	50'183.55
Cinq balayeuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.80	92'586.50
Cinq balayeuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.20	90'385.35
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	342'072.45
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	01.10.07	30.09.15	423'919.20	1'165'777.80
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	261'451.75
Une balayeuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	113'653.90
Quatorze aspirateurs de rue	TX	355'356.00	01.05.11	30.04.14	102'255.00	136'340.00
Un Renault Kangoo	TX	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992.20	17'703.85
Un aspirateur de rue	TX	19'542.75	01.10.11	31.04.14	12'789.60	17'052.80
Deux VW Caddy Fourgon	TX	45'925.90	01.06.12	31.05.19	7'029.60	45'106.60
Un VW Caddy Trendline	TX	26'787.05	01.06.12	31.05.19	4'100.40	26'310.90
Un VW Caddy Trendline	TX	27'043.50	01.06.12	31.05.19	4'139.40	26'561.15
Vêtements professionnels	SIL	N/A	15.09.09	31.12.13	64'000.00 *	64'000.00 *
Vêtements professionnels	SIL	N/A	01.06.10	31.05.13	4'000.00 **	3'000.00 **
Deux Toyota Prius 3	SIL	N/A	19.07.11	19.07.14	25'200.00	42'040.00 ***

\* Redevance variable en fonction du nombre de personnes utilisant ces vêtements

\*\* Il s'agit de prototypes dont la valeur est indéterminée

<b>Risques liés aux procédures juridiques</b>	<b>3'755'000.00</b>	<b>3'339'821.30</b>
<b>Situation des heures supplémentaires et optionnelles</b>	<b>9'432'000.00</b> (185'054 heures)	<b>9'056'000.00</b> (177'682 heures)

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal - Exercice 2012



L a u s a n n e

Madame  
Janine Resplendino  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1000 Lausanne

Lausanne, le 4 juin 2013  
B. 7/175-cl

Madame la présidente,

A la demande de l'organe de révision des comptes communaux, nous vous remettons, en annexe, un exemplaire du rapport de vérification détaillé établi à la suite de ses travaux de contrôle des comptes communaux 2012.

Un exemplaire de ce rapport est adressé, par même courrier, au président de la Commission des finances du Conseil communal.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et vous prions d'agréer, Madame la présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

Annexe : ment.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH-1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

finances et patrimoine vert

service de la révision

L a u s a n n e

## RAPPORT

de l'organe de révision au Conseil Communal de la

## COMMUNE DE LAUSANNE

### Exercice 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En notre qualité d'organe de révision, et conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements du patrimoine administratif et l'annexe aux comptes de la Commune pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

#### RESPONSABILITE DE LA MUNICIPALITE

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et du règlement sur la comptabilité des communes, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### RESPONSABILITE DE L'ORGANE DE REVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département de l'intérieur du Canton de Vaud et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en termes de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

#### OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels 2012 sont conformes à la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes, avec la réserve suivante :

La rubrique « Prêts et participations permanentes » comprend les actions détenues par la commune de Lausanne dans les sociétés EOS Holding SA et la Romande Energie Holding SA. Les valeurs de ces participations ont été déterminées sur la base des comptes audités 2012, établis selon la norme comptable IFRS, de la Romande Energie Holding SA. Quand bien même les éléments utilisés pour déterminer les valeurs retenues sont en adéquation avec les méthodes usuellement admises, ces valorisations ne sont pas conformes aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes qui indique que les titres peuvent être portés au maximum à leur valeur nominale. Par conséquent, les valeurs comptables de ces participations sont surévaluées de 254.6 mios.

**En dépit de cette réserve, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, car cette surévaluation est compensée par des réserves latentes dans d'autres postes de l'actif (notamment Immeubles du patrimoine financier) pour un montant au moins égal.**

Nous attirons en outre votre attention sur les points suivants, qui ne sont pas, à notre avis, de nature à affecter de manière significative la légalité des comptes annuels, mais qui apportent un complément quant à l'appréciation de la situation financière de la commune de Lausanne telle qu'elle ressort des comptes annuels présentés.

#### IMPOSSIBILITE DE CONTROLER L'IMPOT COMMUNAL

La taxation et la perception de l'impôt communal a été confiée à l'administration cantonale des impôts (ACI), qui verse ensuite les recettes à la commune de Lausanne (513 mios en 2012). Les montants, ressortant des décomptes de l'ACI, ont été correctement reportés dans les comptes communaux et justifient les soldes ouverts au 31 décembre 2012. Toutefois, le Service de la révision de la ville de Lausanne n'a aucune compétence de contrôle à l'égard de l'ACI, et ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation de la tenue de la comptabilité de l'ACI par le Contrôle cantonal des finances (CCF).

Le CCF, dans son rapport du 8 mai 2013 sur les comptes annuels 2012 de l'Etat de Vaud à l'attention du Grand Conseil, émet la réserve suivante dans son opinion d'audit : *« Bien qu'ayant apporté des améliorations dans la traçabilité des flux de perception, il demeure que la documentation du processus de bouclage, la gestion des crédits disponibles, le suivi des acomptes ainsi que le traitement de l'impôt à la source ne sont pas encore stabilisés. Il en résulte une incidence sur les comptes de l'ACI dont l'impact ne peut, en l'état, être évalué »*. En dépit de la réserve susmentionnée, le CCF recommande d'approuver les comptes annuels, car *« L'ACI n'étant pas, en l'état, en mesure d'assurer la conformité de ses comptes, les comptes de l'Etat ne peuvent être rectifiés dans l'immédiat »*.



#### DECOMPTES DE L'ÉTAT DE VAUD

Nous relevons que le décompte définitif relatif à la péréquation intercommunale et facture sociale 2012, établi par le Département de l'intérieur du Canton de Vaud, n'est pas connu à ce jour. Le résultat final pourrait impacter de manière significative les comptes communaux.

#### ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET

Les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2012, une dette nette de 2.149 milliards, soit une augmentation de 222.9 mios par rapport à l'exercice précédent. Le niveau de la dette est inférieur au plafond d'endettement net de 2.4 milliards fixé pour la législature 2011-2016.

Considérant les risques financiers qui pourraient affecter à l'avenir les comptes communaux (incertitudes quant à l'évolution des recettes, facture sociale, relèvement des taux d'intérêts, etc.) ainsi que l'incidence financière induite par les nombreux projets d'investissement liés au développement de la commune de Lausanne, l'évolution de l'endettement doit être suivie avec une attention particulière.

Lausanne, le 30 mai 2013

#### Service de la révision de la Ville de Lausanne

**Pascal Favre**  
expert-réviseur agréé  
réviseur responsable

**Didier Bridy**  
expert-réviseur agréé

Les comptes annuels et le bilan de la Commune, vérifiés par le service de la révision, sont présentés dans le préavis 2013/14 du 11 avril 2013 et dans la brochure "Comptes de l'exercice 2012 – Ville de Lausanne".

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur de la Commission permanente des finances**

La commission des finances a traité du préavis 2013/14 ainsi des comptes de la Commune de Lausanne au cours de ses séances des 16 et 30 mai 2013 et certains éléments par voie de circulation. Préalablement, chaque sous-commission a obtenu de la direction la concernant toutes les informations complémentaires souhaitées, et a établi un rapport qui figure en annexe.

La commission des finances, consciente de ses responsabilités vis-à-vis du Conseil communal et de la population, a travaillé dans un esprit de sérieux et d'exhaustivité.

Le préavis, les comptes ainsi que les rapports des sous-commissions ont été intégralement passés en revue.

**1. Considérations générales et politiques**

Suivant sa vision, on jugera différemment des comptes 2012. Ce qui n'est pas contesté c'est qu'ils se bouclent sur un déficit de 79,8 millions de francs. Toutefois, si l'on excluait les charges nettes comptabilisées en 2012 liées à l'assainissement de la Caisse de pensions du personnel lausannois (CPCL) de 82,5 millions de francs, le compte de fonctionnement aurait dégagé un léger bénéfice de 2,7 millions de francs. Pour rappel, une charge de 100 millions figurait aux comptes 2011.

La dette nette augmente de 201 millions de francs. Cette augmentation est essentiellement due à la nouvelle dette liée aux charges d'assainissement de la CPCL (182 millions de francs) puisque l'évolution de la dette ne serait sans cela « que » de 19 millions de francs. Cela découle de l'insuffisance de l'autofinancement pour les investissements qui se montent à 144,8 millions de francs, niveau historiquement élevé.

L'explication principale de l'amélioration du résultat par rapport au budget résulte de la prudence des estimations des recettes fiscales dont les montants sont supérieurs de 47,1 millions par rapport aux prévisions. Les personnes morales contribuent pour plus de la moitié à l'excédent de recettes 2012.

Les charges nettes augmentent quant à elles de 8,5 millions de francs. Les causes principales en sont la péréquation intercommunale et la facture sociale. On ne peut donc pas parler d'une réduction de l'action publique.

La dette brute au 31 décembre se situe à 2,557 milliards de francs (+ 223 millions). La dette nette est quant à elle de 2,149 milliards de francs. Par dette brute on entend l'ensemble des emprunts à court et long termes (emprunts obligataires, emprunts auprès de banques, de caisse de pensions, etc.).

Par dette nette, on entend la dette brute et l'ensemble des autres engagements (fournisseurs, créanciers divers, etc.) moins les éléments du patrimoine financier.

Les évolutions des participations relevant du patrimoine administratif notamment dans le domaine des services industriels n'ont aucun effet.

L'avenir se présente sous des traits contrastés. La conjoncture économique vaudoise et suisse présente une résistance très réjouissante. Un ajustement des investissements et la poursuite de l'effort d'assainissement aboutiraient mécaniquement à des résultats positifs. Toutefois une diminution des marges liées aux réseaux des SIL, une modification substantielle de la fiscalité des entreprises, une nouvelle augmentation de la facture sociales ou d'autres prestations conjugueraient une baisse des recettes avec une augmentation des charges dans une période particulièrement ambitieuse et délicate.

La Commission des finances peut donc redire en écho ce qu'énonce la Municipalité dans son communiqué de presse du 16 avril 2013 : « prudence ».

## 2. Quelques remarques annexes

Ce rapport est l'occasion de revenir sur quelques points annexes.

### Participations dans le domaine électrique

Les comptes 2012 ont enregistré un dividende d'EOS de 41 millions de francs. Selon le Service des finances, les comptes 2013 montreront un dividende d'EOS de 34 millions de francs (montant encaissés en mai 2013), d'où une diminution de 7 millions. Le budget 2014 n'est pas encore établi mais il est fort probable qu'il prévoira une nouvelle diminution du dividende de plusieurs millions. La valeur de la participation de Lausanne dans EOS a été diminuée de 600 à 300 millions de francs dans les comptes 2011. En 2012, l'évaluation de la participation n'a pas débouché sur un nouveau besoin de dévaluation. Lors de chaque clôture annuelle, une évaluation de la participation d'EOS sera faite. S'il en résulte une surévaluation au bilan, la valeur de la participation devra être réduite en conséquence. Les variations de valeurs de la participation dans EOS ont été systématiquement documentées dans le passé dans les préavis sur les comptes

La grande majorité des participations permanentes figurant au chapitre 15 du bilan communal ("Prêts et participations permanentes du patrimoine administratif") sont comptablement amorties à frs. 1.- compte tenu du fait qu'elles ne génèrent pas de dividende. Tel n'est pas le cas de la participation dans EOS qui dégage un important rendement. La valeur de la participation EOS (figurant au patrimoine administratif) ne touche pas la dette nette.

S'agissant du prêt de 100 millions à EOS (Plan Pi), les membres de la Commission des finances ont été informés des remboursements enregistrés en 2012 et du solde.

S'agissant du reliquat de la soulte d'Alpiq, une partie de celle-ci a été versée en 2009, et a servi, pour ce qui concerne Lausanne, à financer la création de SI-REN ainsi qu'à d'autres objets d'importance pour la Ville de Lausanne (dont la CPCL). Une autre partie de la soulte est restée à EOSH et a permis, en respect de la convention qui lie ses actionnaires, de faire des investissements dans l'éolien en Europe. Des parcs ont été achetés en Allemagne et en France, et ont fait d'EOSH un acteur important de l'éolien en Europe. Une autre partie de la soulte a été utilisée pour « lisser » un dividende versé fidèlement, depuis 2 ans, aux actionnaires d'EOSH, alors que les difficultés d'Alpiq sont bien connues et que le dividende versé par cette dernière (2 francs par action) n'est qu'une part des sommes reçues par les actionnaires.

Concernant les montants liés aux taxes sur les commerçants et non payés à ce jour, ils n'ont pas été passés en pertes mais figurent dans le poste 115 "Débiteurs", avec la contrepartie au passif sous la rubrique 25 "Passifs transitoires".

De façon plus anecdotique, certaines villes ont découvert que parmi leurs très nombreuses œuvres d'art certaines avaient disparus. Tel n'est pas le cas à Lausanne. Les 1'700 œuvres du Fonds des arts plastiques (FAP) sont toutes inventoriées dans la base de données des musées communaux lausannois. Dotée d'un accès public, cette base de données est consultable à l'adresse <http://musees.lausanne.ch/>. La valeur d'assurance, basée sur le coût d'acquisition, est de 2'046'000.- francs au 17 février 2012. Ces collections d'art ont été systématiquement contrôlées lors d'une vaste campagne menée en 2011/2012. La moitié est exposée dans les bureaux et les lieux de réception de l'administration communale (350 emplacements au total).

Jusqu'ici considérées comme un fonds de décoration, les collections du FAP constituent en fait un riche patrimoine retraçant 80 ans de création artistique à Lausanne. Elles ont été inscrites à l'inventaire fédéral des biens culturels en 2012. Certaines œuvres ont pris une grande valeur. Des mesures sont actuellement à l'étude pour assurer leur sécurité et leur mise en valeur optimale.



L'année 2012 marque aussi la fin des activités et la liquidation de la société Batsol SA, créée en 1997 par le biais du rapport-préavis 206 du 24 octobre 1996.

Au Groupe sanitaire (2502), on constate enfin que, contrairement à ce qui avait été annoncé, le Service de la santé publique vaudois n'a pas subventionné l'achat d'un véhicule de transport de personnes.

### 3. Conclusions

L'examen des comptes des différentes directions n'a pas suscité le dépôt d'amendements. Les rapports spécifiques à chacune des directions contiennent de nombreuses remarques en lien avec l'évolution des charges et des recettes. On s'y reportera avec profit.

L'examen des comptes des différentes directions ont donné les votes suivants :

**Administration générale** : 10 oui ; 2 non ; 1 abstention

**Sécurité publique et sports** : 10 oui ; 3 non ; 0 abstention

**Culture et logement** : 10 oui ; 3 non ; 0 abstention

**Travaux** : 10 oui, 2 non, 1 abstention

**Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : 10 oui ; 3 non ; 0 abstention

**Finances et patrimoine vert** : 10 oui ; 3 non ; 0 abstention

**Services industriels** : 10 oui ; 3 non ; 0 abstention

Au terme de ce rapport, nos remerciements vont à M. Barbi, chef du Service financier, à M<sup>me</sup> Huber et à M. Vaney, pour leur suivi de la Commission des finances et leurs aides précieuses. Que soient aussi remerciés les représentants de l'administration pour leur disponibilité envers chaque sous-commission, ainsi que les commissaires pour leurs rapports.

**Au final, la conclusion du préavis est acceptée par la Commission par 11 oui, 2 non et 0 abstentions.**

Complément au Rapport sur le préavis N° 2013/14 « Comptes de l'exercice 2012 »

Séance du 11 juin 2013, à 20 h, Hôtel de Ville, salle Vuillermet

La Commission était composée de :

M<sup>mes</sup> Anne-Françoise DECOLLOGNY (Socialiste), Françoise LONGCHAMP (Libéral-radical).

MM. Pierre-Antoine HILDBRAND (Libéral-radical), président, Claude BONNARD (Les Verts), Philippe CLIVAZ (Socialiste), Benoît GAILLARD (Socialiste), Fabrice GHELFI (Socialiste), Philippe MIVELAZ (socialiste) , Pierre-Yves OPPIKOFER (La Gauche) , David PAYOT (La Gauche), Philipp STAUBER (UDC), Giampiero TREZZINI (Les Verts).

Sylviane BERGMANN (Les Verts); MM. Jean-François CACHIN (Libéral-radical) et Valentin CHRISTE (UDC) étaient excusés.

M<sup>me</sup> Florence GERMOND, Directrice des finances et patrimoine vert assiste à la séance.

Le président met en circulation le rapport succinct de l'Organe de révision et donne lecture de la réserve mentionnée en page 2. Il propose de lever cette réserve en amendant le bilan général aux rubriques « Prêts et participations permanentes » (15) de Frs 254'606'050 comme le suggère le rapport. Il s'agit du patrimoine administratif. Cela n'a pas de conséquences sur l'endettement net et brut de la Ville.

M<sup>me</sup> GERMOND présente les avantages et les inconvénients d'une application du règlement cantonal sur la comptabilité des communes. Ce dernier indique que les titres du patrimoine administratif peuvent être portés au maximum à leur valeur nominale au bilan.

Dans le cas concret, les valeurs retenues pour les actions des sociétés EOS Holding et la Romande Energie Holding SA sont plus élevées et ne s'y conforment donc pas. Elles sont toutefois en adéquation complète avec leurs valeurs économiques.

Après discussion, la Commission passe au vote sur un amendement technique au bilan qui ramène la valeur nette de la rubrique 15 "Prêts et participations permanentes" à Frs 97'828'681.42, respectivement la valeur brute des participations sous formes d'actions de la bourse communale à Frs 76'570'495.86.

**Au vote, l'amendement est accepté par 10 voix, sans opposition et 2 abstentions.**

La Commission décide par consensus de reprendre la question de l'évaluation des prêts et participations permanentes du patrimoine administratif qui ne font pas l'objet d'une réserve explicite sous la prochaine présidence.

Ce rapport fait également office de procès-verbal.

Discussion

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. Je pars de l'idée que tout le monde l'a lu, ainsi que le rapport complémentaire.

La discussion générale est ouverte.

**M. David Payot (La Gauche)** : – Les comptes sont moins l'occasion des élans programmatiques que des bilans et des analyses. Je vous livrerai donc les miennes, j'espère, au nom de La Gauche. N'en déplaise à la droite, l'analyse n'est pas aussi négative que le résultat comptable. Face à l'excédent de charges de 79 793 000 francs, il faut garder en mémoire la recapitalisation de la Caisse de pensions creusant de 100 millions le résultat comptable de 2011, et de 82,5 millions celui de 2012. A moins que quelqu'un veuille relancer le débat, je ne reviendrai pas sur la loi fédérale qui a rendu cette recapitalisation nécessaire. Je me bornerai à dire que cette contrainte fédérale nous paraît d'une bêtise aussi noire qu'elle met nos comptes dans le rouge.

L'important pour le débat de ce soir est que les comptes 2012 auraient été bénéficiaires de 3 millions sans cette recapitalisation exceptionnelle. Cela contredit le déficit structurel que certains et certaines attribuent à notre commune. S'il y a une tendance structurelle, c'est plutôt la tendance de la Municipalité à voir les budgets dans le rouge. L'amélioration de 38 millions entre le budget 2012 et les comptes correspondants montre, une nouvelle fois, ce pessimisme budgétaire. Roses ou verts, nos directeur ou directrice des finances suivent visiblement l'école de Pascal Broulis et voient l'avenir en noir et les budgets en rouge.

Le groupe La Gauche se souviendra de ce biais lors du débat sur le budget et se méfiera de l'alarmisme d'usage. Les comptes communaux n'informent pas seulement sur les finances communales, mais aussi sur celles de ses habitants et habitantes. La hausse des recettes fiscales reflète la bonne santé financière des personnes physiques et morales, ou du moins des plus riches d'entre eux. Le rapport-préavis va dans ce sens lorsqu'il affirme que le résultat global, au-delà de la barre des 100 millions de francs de l'impôt sur le bénéfice et le capital, illustre toujours la bonne tenue de l'économie suisse en général et de l'Arc lémanique en particulier.

En contrepoint à cette situation, j'aimerais lire cet autre extrait du rapport-préavis : « Il convient de constater d'une manière générale une baisse continue de la qualité des débiteurs ». En termes moins comptables, cela veut dire que la Ville rencontre de plus en plus de débiteurs et débitrices insolubles. Donc des personnes dont les revenus n'atteignent pas le minimum vital prévu dans la Loi sur les poursuites. Plus que pour la santé financière de la Ville, le groupe La Gauche s'inquiète pour la situation économique de certains des habitants et, selon notre analyse, c'est le point le plus préoccupant relevé par ces comptes. Dans une conjoncture où les inégalités sociales s'accroissent, les comptes montrent, une nouvelle fois, la nécessité d'un engagement communal fort envers les laissés-pour-compte de la croissance économique. Cette préoccupation, nous la défendrons

surtout lors du débat sur le prochain budget. Cela augure de quelques débats et je n'allongerai donc pas plus celui de ce soir.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Le groupe PLR réserve sa position pour la fin des débats de ce soir. Il vous appelle à soutenir l'amendement que la Commission des finances (COFIN) a déposé. De plus, le PLR constate que, malgré des rentrées fiscales plus importantes que prévu, la dette augmente et le déficit reste important.

**M. Philippe Clivaz (Soc.)** : – « La note de la Ville de Lausanne est confirmée, la perspective est stable. » C'est le titre du communiqué de la société Standard and Poor's, qui confirme le A+ attribué à notre Ville le 14 juin dernier. La même société de cotation, tout en relevant la situation de liquidités négatives et le volume important d'engagements non couverts liés à la Caisse de pensions, relève que la gouvernance et la gestion financière de la Ville sont positives grâce à la volonté forte de la Municipalité de maintenir de bonnes performances budgétaires et de contenir son endettement. Elle relève encore la planification financière détaillée et réaliste.

Le Parti socialiste n'a pas eu besoin d'attendre le dithyrambe d'un organisme international pour saluer la bonne tenue des comptes 2012. Certes, ils sont déficitaires, comme on l'a déjà dit, mais cet excédent de dépenses est lié à l'assainissement de la Caisse de pensions, habilement réparti sur plusieurs exercices ; on peut souligner la planification financière réaliste mentionnée plus avant. Sans cet ajustement, les comptes auraient été positifs – on l'a aussi déjà dit –, malgré la part relativement importante de charges reportées du Canton et sur lesquelles nous ne pouvons pas agir. C'est dire si les cordons de la bourse ont été bien tenus. Un seul chiffre illustre bien notre propos : les dépenses aux comptes 2012 d'un montant total proche de 2 milliards sont inférieures de 3 « petits » millions, par rapport aux montants des dépenses du budget 2012. Une variation de 0,15 % qui nous permet, une fois de plus, de dire que la Municipalité a très bien géré le ménage de la Ville de Lausanne en 2012. Le groupe socialiste accepte donc les comptes avec la sérénité de ceux qui savent qu'ils ont mis leur argent en de bonnes mains et propose au Conseil d'en faire autant.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts)** : – Je vais inverser la logique de mon préopinant en disant avant tout que les Verts approuvent à l'unanimité les comptes 2012 de la Ville de Lausanne.

Permettez-moi néanmoins quelques réflexions, sorte de mantra des Verts à chaque débat sur un objet financier. En effet, les années se suivent et se ressemblent, les comptes, un peu meilleurs que ce que prévoyait le budget, mais se soldant, après des dépenses extraordinaires, avec un déficit de près de 80 millions. Le message de la Municipalité est, en d'autres mots : on est bon, mais on doit faire avec des obligations légales, ces incontournables qui nous mènent la vie dure.

Les comptes 2012 sont aussi une augmentation de la dette nette de plus de 200 millions résultant de l'effet conjugué du coût de l'assainissement de la CPCL – cela a été dit –, pour 182 millions, et d'une insuffisance d'autofinancement pour 19 millions. Je passe le tour de passe-passe – c'est le cas de dire – de la Municipalité pour disperser la recapitalisation de la CPCL sur deux exercices et contenir artificiellement le déficit annuel ; l'augmentation de la dette nous tombe quand même dessus d'un seul coup cette année. A la place de la Municipalité, je ne m'y prendrai pas autrement pour tester notre Conseil, avec une comptabilité, certes, dans les règles, mais créative. Le président de la COFIN a son idée là-dessus pour faire passer la pilule des résultats chroniquement négatifs. Est-elle en train de nous désensibiliser au vu de futurs investissements – Métamorphose, quartiers, stades, piscine couverte, m3 –, et donc aux futurs comptes déficitaires ?

Je rappelle – et ce n'est pas une nouveauté venant de la bouche d'un écologiste – que tout organisme doit s'adapter continuellement et rapidement à son environnement, quitte à disparaître. Métamorphose est donc une nécessité, mieux, une obligation. Néanmoins, l'adaptation présuppose la bonne santé. Lausanne, après avoir su par le passé s'assurer des ressources extraordinaires hors et dans les murs – Lavey, ses vignobles, les Services

industriels ; M. le président de la Commission de gestion Chollet parlerait des bijoux de la couronne –, doit aujourd'hui s'interroger globalement sur son futur, sur le développement de la Ville et de sa qualité de vie, de comment y parvenir sans perdre son âme. Il me semble que le temps du compromis contre nature a déjà débuté si, par exemple, je pense aux quelques appartements à prix abordable – mais pour qui ? – en contrepartie de l'acceptation de l'édification d'une tour, qui répond aux desiderata, certes, d'une entreprise privée, tout en étant largement rejetée, voire combattue par tout un quartier. Lausanne doit continuer à vivre, mais pas à n'importe quel prix. La perte de la maîtrise de son évolution va de pair avec la perte de la maîtrise de sa capacité à investir sans compromis. Une dette qui explose est synonyme de perte de maîtrise : soyons-en bien conscients.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Les comptes 2012 correspondent au budget et aux crédits votés par ce Conseil sous réserve de l'approbation de l'amendement proposé par la Commission des finances ; ils ont été tenus conformément au règlement sur la comptabilité des communes. Par conséquent, et sous réserve de l'approbation de cet amendement, le groupe UDC approuvera les comptes 2012.

Ceci dit, un certain nombre de remarques s'imposent. D'abord, l'important découvert et le déficit chronique de la Caisse de pensions fragilisent l'équilibre des finances de la Ville. A ce sujet, il est déplorable que les comptes définitifs de la CPCL n'aient pas été disponibles lors de la présentation des comptes, le 16 avril 2013. Par ailleurs, l'UDC partage l'appréciation de Standard and Poor's, qui juge la situation de liquidités de la Ville de Lausanne comme négative. L'UDC constate également une augmentation substantielle de la dette brute à 2,6 milliards de francs, soit une augmentation de 223 millions en 2012. Finalement, l'UDC estime que la Ville vit nettement au-dessus de ses moyens, notamment face aux besoins importants en investissements pour ses projets d'infrastructures. Nous nous permettrons de revenir sur ces sujets lors de la discussion du budget 2014.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – En effet, les comptes 2012 présentent un résultat en partie satisfaisant, avec un léger bénéfice, et en partie insatisfaisant, si l'on prend en considération les charges liées à la CPCL, qui ramènent le déficit de la Ville à près de 80 millions.

Pour les éléments satisfaisants, il faut relever le bénéfice que je viens de mentionner et les comptes légèrement équilibrés, de l'ordre de 3 millions. Il faut également mentionner des charges stabilisées, qui sont conformes au budget voté par votre Conseil. La croissance des recettes fiscales est également satisfaisante, ce qui a déjà été relevé. Mais, si vous avez lu attentivement les documents présentés par la Municipalité, ceci est en grande partie aléatoire, puisque plus de la moitié de l'augmentation des recettes fiscales est liée à des recettes ponctuelles, que ce soit par l'impôt à la source, où il y a eu un rattrapage conséquent dans toutes les communes du Canton, ou par les personnes morales. Je précise également que ces recettes fiscales supplémentaires sont en grande partie liées aux personnes morales et, par définition, on sait que les recettes liées aux personnes morales sont relativement instables et peuvent diminuer drastiquement et rapidement en fonction de la conjoncture.

Les éléments moins satisfaisants, qui nécessitent la poursuite d'efforts, sont la santé financière globale de la Ville, qui est fragile, avec une dette qui est l'une des plus importantes des collectivités suisses, avec un effet d'un ralentissement de la conjoncture qui pourrait avoir de gros impacts sur les recettes liées à la fiscalité des personnes morales et, évidemment, l'impact financier de la politique volontariste en matière d'investissements, qui est nécessaire et qui est soutenue par la Municipalité, enfin, la recapitalisation de la CPCL avec pour conséquence une augmentation de la dette nette de 200 millions si l'on prend en compte la CPCL.

Concernant l'amendement sur la CPCL, vous avez pu lire dans la presse que la Municipalité se rallie à cet amendement, puisqu'une réserve formelle a été émise par le Service de révision, qui a « changé » sa pratique cette année, puisque cette manière de comptabiliser les participations se fait depuis plusieurs années sans réserves émises par le

service. Jusqu'ici, la dérogation au Règlement sur la comptabilité des communes avait été acceptée mais, aujourd'hui, il en découle une réserve sur les comptes de la Ville. Avec cette nouvelle façon de comptabiliser cette participation, on crée de très fortes réserves latentes au bilan de la Ville. Pour donner un exemple : les participations de Romande Energie ont été acquises pour 11 millions. Elles ont une valeur vénale de 20 millions ; et le Règlement sur la comptabilité des communes prévoit de les mettre pour 400 000 francs au bilan de la Ville. On crée donc ainsi des réserves latentes importantes, mais c'est formellement correct. Pour la petite histoire, ces participations rapportent annuellement un dividende de 400 000 francs à la Commune de Lausanne, donc on a ainsi un rendement théoriquement de 100 % sur des participations – nous sommes très forts. Par ailleurs, il faut savoir que le bilan de la Ville contient aussi des réserves latentes sur les immeubles de la Ville. Globalement, avec cette nouvelle façon de comptabiliser, on aura plus d'un demi-milliard de réserves latentes au bilan.

Par ailleurs, je tiens à rappeler encore certains risques à venir sur les finances de la collectivité publique de Lausanne. Il y aura vraisemblablement des pertes de revenus sur l'énergie, imposés en partie par les régulateurs fédéraux. J'aimerais aussi relever tout le débat sur la fiscalité des personnes morales et la pression que met l'Union européenne sur la Suisse pour qu'elle rétablisse une équité de traitement dans la fiscalité des personnes morales indigènes et exogènes, soit les personnes morales à statuts spéciaux ; toute cette pression qui est mise sur la Suisse – à juste titre dans un contexte global – pourrait signifier non seulement des pertes pour les cantons – on a vu les grands argentiers cantonaux craindre ces pertes –, mais aussi des pertes énormes pour les communes de ce pays, les villes en particulier, puisque les personnes morales ont souvent leur siège dans les villes. C'est donc un enjeu très important pour les finances publiques. L'Union des Villes suisses est en train de faire les calculs, mais cela représente des pertes de 30 % à 40 % sur les personnes morales pour la Ville de Lausanne, soit 30 à 40 millions de pertes dans les pires scénarios. C'est donc un gros enjeu et un des combats à venir pour préserver les recettes fiscales.

Enfin, ces prochaines années, il faudra également continuer à assurer les besoins liés à la croissance démographique ; ce sera essentiel en termes d'investissements et cela nécessite d'avoir les capacités financières.

En conclusion, j'aimerais dire qu'évidemment, assainir les finances ou des finances saines n'est en tout cas pas, à mes yeux, un but en soi, mais un moyen de garantir à long terme les prestations essentielles à notre population. Aujourd'hui, on constate l'impact de la crise de la dette sur certaines collectivités locales en Europe ou aux Etats-Unis, où certaines ne peuvent malheureusement même plus offrir des prestations élémentaires à leurs habitants ; un article dans *Le Temps* relevait la situation à Détroit, où l'on ferme des écoles, on n'a plus de transports publics, on n'a plus les moyens d'engager des policiers dans les rues. Quand on voit les conséquences que cela peut avoir de ne pas se préoccuper de cette question, on ne peut pas rester insensible et on doit garantir des finances publiques saines à long terme pour assurer les prestations à notre population et aux générations futures. Nous aurons évidemment l'occasion de rouvrir ces débats dans le cadre du budget. Au final, vous l'aurez compris, la Municipalité vous invite à soutenir le rapport-préavis qui vous est présenté.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – Je quitte un instant la casquette de président de la Commission des finances pour regretter un petit mot malheureux dans l'intervention de M<sup>me</sup> Germond, directrice des Finances. Je ne crois pas que les pressions exercées par l'Union européenne le sont « à juste titre ».

La discussion générale est close.

Il est passé à la discussion sur les comptes, direction par direction.

- 1. ADMINISTRATION GENERALE**
- 100 Autorités**
- 1000 Conseil communal**
- 1001 Municipalité**
- 110 Secrétariat municipal**
- 1100 Secrétariat communal**
- 1101 Administration et comptabilité**
- 1102 Greffe municipal**
- 1103 Unité d'évaluation et de conseil**
- 1104 Participation à des charges cantonales**
- 1200 Service du personnel**
- 1201 Correctifs de la masse salariale**
- 1202 Cellule ARC**
- 1203 Plan de mobilité**
- 1300 Service du développement de la Ville et de la communication**
- 1500 Service d'organisation et d'informatique**
- 160 Service juridique**
- 1600 Conseil juridique**
- 1601 Commission de police**
- 1602 Assurances de choses et patrimoine**

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) rapporteur :** – L'examen des comptes des différentes directions a donné les votes suivants : Administration générale, 10 oui, 2 non, 1 abstention.

**Les comptes de l'Administration générale sont acceptés avec quelques abstentions.**

- 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS**
- 200 Service administratif**
- 2000 Administration et comptabilité**
- 2001 Taxis**
- 2101 Service des sports**
- 220 Service de la police du commerce**
- 2200 Commerce, manifestations, séjour**
- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2300 Service du contrôle des habitants**
- 2400 Corps de police**
- 250 Service protection et sauvetage**
- 2500 Protection et sauvetage**
- 2501 Office de la sécurité civile**

**2502 Groupe sanitaire**

**2503 Pompes funèbres officielles**

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur** : – La commission a voté ainsi les comptes de la Sécurité publique et sports : 10 oui, 3 non, 0 abstention.

**Les comptes de la Direction de la sécurité publique et sports sont adoptés avec 1 avis contraire et de nombreuses abstentions.**

**3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE**

**3000 Administration direction et commission immobilière**

**330 Service du logement et des gérances**

**3300 Gestion des immeubles**

**M<sup>me</sup> Marlène Voutat (La Gauche)** : – Je déclare mes intérêts : je suis présidente de la Maison de quartier sous-gare et membre de la plateforme des comités des centres et maisons de quartier. Je ne sais pas si je pose ma question dans le bon dicastère, mais la voici. Les loyers des maisons de quartier et centres de loisirs sont intégrés, il me semble, dans les comptes des immeubles du patrimoine administratif, sous logements et gérances. En 2012, tous les centres et maisons de quartier ont subi un ajustement de loyer et une augmentation sensible de la redevance annuelle dans leurs comptes. Pour la Maison de quartier sous-gare, cela se chiffre à 100 000 francs environ ; je pense que ce sont des imputations internes. Dans quel poste apparaissent ces ajustements, puisqu'il y a plusieurs imputations internes dans tous les postes 3300 et suivants ?

J'ai une deuxième question pour M. Tosato : peut-on assurer les comités des centres et maisons de quartier que ces augmentations n'auront pas d'influence sur la subvention de la FASEL, et donc indirectement aux centres ?

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique** : – J'espère ne pas vous répondre à côté, madame la conseillère communale, mais, comme je n'ai qu'une question sur une rubrique précise, je vais essayer de vous répondre de manière générale.

Effectivement, le Service du logement et des gérances, et plus précisément la Ville, a maintenant pour pratique de facturer des loyers pour l'ensemble de son patrimoine administratif ou financier, y compris à ses propres services, s'agissant du patrimoine administratif, ou à l'ensemble des institutions subventionnées. Ce qui fait que, dans le domaine de la culture, par exemple, les institutions culturelles bénéficient désormais d'un montant de subventions sensiblement augmenté, ce qui correspond cependant à une opération blanche, puisque la différence est compensée par les loyers correspondants. Ce sont des imputations internes qui figurent dans les postes 39 et en revenu au Service du logement et des gérances, et n'ont évidemment aucun impact sur l'activité ou la subvention des uns et des autres.

L'objectif de ces dispositions est de refléter un coût réel ; c'est pourquoi la doctrine a voulu que cela soit appliqué comme c'est le cas pour d'autres types de prestations, quand bien même il s'agit d'imputations internes.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – La réponse se trouve dans votre brochure, à la page 183. C'est sur le poste 5610.390, comme l'a dit M. Junod. Vous pouvez y lire : « Maison de quartier sous-gare, avenue Dapples 50 » – budget 2012 : 227'200, comptes 2013 : 223'413,40. Ce sont des imputations internes qui se font entre la Direction du logement et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, sans concerner la Maison de quartier Sous-gare.

**3301 Immeubles du patrimoine financier**

**3302 Immeubles du patrimoine administratif**

- 3304**      **Division du logement**
- 3305**      **Bureau d'intégration canine**
- 3600**      **Service de la culture**
- 3700**      **Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne**
- 390**        **Service des assurances sociales**
- 3900**      **Secteur assurances sociales**
- 3901**      **Secteur administratif SAS**

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – La commission a accepté les comptes de Culture et logement par 10 oui, 3 non et sans abstention.

**Les comptes de la Direction de la culture, logement et patrimoine sont adoptés avec un certain nombre d'abstentions.**

- 4.**            **TRAVAUX**
- 4100**      **Service de la coordination et du cadastre**
- 4201**      **Service des routes et de la mobilité**
- 4300**      **Service d'urbanisme**
- 4400**      **Service d'architecture**
- 460**        **Service d'assainissement**
- 4600**      **Administration et études**
- 4601**      **Ramassage et tri des déchets**
- 4602**      **Unité de gestion du réseau (URG)**
- 4603**      **Traitement des eaux usées**
- 4604**      **Incinération des déchets**
- 4700**      **Eauservice Lausanne**

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – Les comptes de la Direction des travaux ont été acceptés par 10 oui, 2 non et 1 abstention.

**Les comptes de la Direction des travaux sont adoptés avec de nombreuses abstentions.**

#### **ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**

- 511**        **Service social Lausanne**
- 5110**      **Administration du service**
- 5111**      **Unités Support**
- 5112**      **Unités prestations**
- 5113**      **Subventions et aides individuelles**
- 521**        **Service du travail et de l'intégration**
- 5210**      **Administration du service**
- 5211**      **Inspection du travail Lausanne**
- 5212**      **Office régional de placement**
- 5214**      **Emplois temporaires subventionnés (ETSL)**



<b>5400</b>	<b>Service de santé des écoles</b>
<b>5410</b>	<b>Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire</b>
<b>5500</b>	<b>Service dentaire</b>
<b>561</b>	<b>Service de la jeunesse et des loisirs</b>
<b>5610</b>	<b>Administration du service et institutions subventionnées</b>
<b>5612</b>	<b>Accueil vacances</b>
<b>5613</b>	<b>Institutions d'éducation</b>
<b>5614</b>	<b>Cultes et temples</b>
<b>5800</b>	<b>Ecoles primaires et secondaires</b>
<b>590</b>	<b>Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)</b>
<b>5900</b>	<b>Lieux d'accueil de jour municipaux</b>
<b>5901</b>	<b>Institutions subventionnées</b>

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – Les comptes de la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale ont été adoptés par 10 oui, 3 non et sans abstention.

**Les comptes de la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale sont adoptés avec 1 avis contraire et de nombreuses abstentions.**

#### **FINANCES ET PATRIMOINE VERT**

<b>660</b>	<b>Service des parcs et domaines</b>
<b>6602</b>	<b>Bureau d'intégration canine</b>
<b>6700</b>	<b>Service achat et logistique Ville</b>
<b>6800</b>	<b>Service de la révision</b>
<b>6900</b>	<b>Service financier</b>

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – Les comptes de Finances et patrimoine vert ont été adoptés par 10 oui, 3 non et sans abstention.

**Lest comptes de la Direction des finances et patrimoine vert sont adoptés avec de nombreuses abstentions.**

#### **6. SERVICES INDUSTRIELS**

<b>700</b>	<b>Développement stratégique</b>
<b>701</b>	<b>Comptabilité et finances</b>
<b>702</b>	<b>Magési</b>
<b>74</b>	<b>Gaz et chauffage à distance</b>
<b>76</b>	<b>Electricité</b>
<b>77</b>	<b>Multimédia</b>
<b>78</b>	<b>Service commercial</b>

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – Les comptes des Services industriels ont été adoptés par 10 oui, 3 non et sans abstention.

**Les comptes de la Direction des services industriels sont adoptés avec de nombreuses abstentions.**

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – L’amendement de la Commission des finances ayant été accepté, le groupe PLR s’abstiendra au vote final.

**La présidente :** – Le vote final se fera sur : « ...décide d’approuver les comptes de 2012 tels qu’ils sont présentés dans le préavis N° 2013/14, du 11 avril 2013, avec l’amendement technique au bilan qui ramène la valeur nette de la rubrique 15 “Prêts et participations permanentes” à Fr. 97 828 681,42, respectivement la valeur brute des participations sous forme d’actions de la bourse communale à Fr. 76 570 495,86 ».

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je me permets tout de même de relever l’évolution tout à fait favorable de la situation à l’égard de ces comptes. Nous étions partis de quelques oppositions en Commission des finances, alors qu’on n’avait pas encore le rapport du Service de la révision comprenant les réserves qui ont conduit à l’adoption d’un amendement. Visiblement, d’après les déclarations des groupes, il n’y aura aucune opposition en plénum. Il me semble que c’est un succès à saluer pour la directrice de Finances et patrimoine vert et pour la Municipalité dans son ensemble.

La discussion sur les comptes est close.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :** – La commission a travaillé en deux temps. Dans un premier temps, elle a accepté la conclusion du préavis par 11 oui, 2 non et 0 abstention. Dans un deuxième temps, elle a accepté l’amendement, tel qu’il vient d’être lu, par 10 voix, sans opposition et 2 abstentions.

**Les comptes de l’année 2012 sont adoptés avec de nombreuses abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/14 de la Municipalité, du 11 avril 2013 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

d’approuver les comptes de 2012 tels qu’ils sont présentés dans le préavis N° 2013/14, du 11 avril 2013, avec l’amendement technique au bilan qui ramène la valeur nette de la rubrique 15 « Prêts et participations permanentes » à Fr. 97'828'681,42, respectivement la valeur brute des participations sous forme d’actions de la bourse communale à Fr. 76'570'495,86.

### **Crédits supplémentaires pour 2013 (1<sup>re</sup> série)**

Préavis N° 2013/23 du 23 mai 2013

Direction des finances et du patrimoine vert

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d’achats, ainsi que sur les crédits d’investissements du patrimoine administratif.

	<i>fr.</i>	<i>Revenus de fonctionnement fr.</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	fr.	<i>fr.</i>
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	2'669'300.- =====	1'648'000.- =====

**B. Autorisations d'achats**

Total des crédits supplémentaires	220'300.-	7'000.-
(détail en page 16 du préavis)	=====	=====

**C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Total des crédits complémentaires	0.-	0.-
(détail en page 17 du préavis)	=====	=====

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							
		Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301 Traitements		177'000					95'300	272'300
	303 Cotisations aux assurances sociales		15'600					7'900	23'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions		22'900					14'700	37'600
	305 Assurance-accidents							2'100	2'100
	310 Imprimés et fournitures de bureau		3'000						3'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		1'500				184'000	255'000	440'500
	313 Marchandises			277'000					277'000
	314 Entretien des biens immobiliers		53'000		156'000	180'800			389'800
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations							173'000	173'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		1'500						1'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements		3'000						3'000
	318 Autres prestations de tiers		84'300			287'200		320'000	691'500
	319 Impôts, taxes et frais divers					24'500		330'000	354'500
	<b>Total des charges</b>	<b>0</b>	<b>361'800</b>	<b>277'000</b>	<b>156'000</b>	<b>492'500</b>	<b>184'000</b>	<b>1'198'000</b>	<b>2'669'300</b>
	434 Redevances et prestations facturées							-168'000	-168'000
	435 Ventes							-330'000	-330'000
	436 Dédommagements de tiers		-197'000						-197'000
	439 Autres recettes		-69'000						-69'000
	469 Autres subventions						-184'000		-184'000
	480 Prélèvements sur les réserves							-700'000	-700'000
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>-266'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-184'000</b>	<b>-1'198'000</b>	<b>-1'648'000</b>	
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>0</b>	<b>95'800</b>	<b>277'000</b>	<b>156'000</b>	<b>492'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'021'300</b>	
Page du préavis	page –	page 3	page 6	page 7	page 8	page 11	page 13		

**2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		2000 Administration, comptabilité et intégration	2300 Service du contrôle des habitants	2500 Protection et sauvetage	2703 Service des assurances sociales		
NATURE	301	Traitements	147'000	30'000			177'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	13'000	2'600			15'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions	21'000	1'900			22'900
	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'000				3'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	1'500				1'500
	314	Entretien des biens immobiliers			53'000		53'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	1'500				1'500
	317	Déplacements, débours, dédommagements	3'000				3'000
	318	Autres prestations de tiers	60'000			24'300	84'300
		<b>Total des charges</b>	<b>250'000</b>	<b>34'500</b>	<b>53'000</b>	<b>24'300</b>	<b>361'800</b>
	436	Dédommagements de tiers	-181'000	-16'000			-197'000
	439	Autres recettes	-69'000				-69'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>-250'000</b>	<b>-16'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-266'000</b>	
	<b>TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION</b>	<b>0</b>	<b>18'500</b>	<b>53'000</b>	<b>24'300</b>	<b>95'800</b>	
	Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 5		

**200 Service administratif et de l'intégration***2000 Administration, comptabilité et intégration*

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	fr. 1'820'400.-	fr. 147'000.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 156'600.-	fr. 13'000.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 281'000.-	fr. 21'000.-
2000.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 94'900.-	fr. 3'000.-
2000.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'000.-	fr. 1'500.-
2000.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 4'500.-	fr. 1'500.-
2000.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 6'800.-	fr. 3'000.-

2000.318	Autres prestations de tiers	fr.	224'600.-	fr.	60'000.-
2000.436	Dédommagements de tiers	fr.	-500.-	fr.	-181'000.-
2000.439	Autres recettes	fr.	-1'500.-	fr.	-69'000.-

*Introduction, dans le budget du Service administratif et de l'intégration, du budget des contrats de quartier*

L'adoption, par le Conseil communal, dans sa séance du 25 septembre 2012, des conclusions amendées du rapport-préavis N° 2012/3 du 19 janvier 2012 permet de bénéficier, jusqu'à la fin de la législature en cours, d'un montant annuel de 250'000 francs, versé par le Fonds pour le développement durable, en faveur des contrats de quartier. Ce montant doit être réparti entre les diverses rubriques concernées du budget du Service administratif et de l'intégration (SAI) qui, sans cela, seraient insuffisamment dotées pour supporter les dépenses en relation avec la problématique desdits contrats de quartier. Bien évidemment, dès l'exercice 2014, le budget du SAI comprendra les sommes en cause.

### **2300 Service du contrôle des habitants**

			Budget		Crédit suppl.
2300.301	Traitements	fr.	3'372'400.-	fr.	30'000.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	291'800.-	fr.	2'600.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	505'200.-	fr.	1'900.-
2300.436	Dédommagement de tiers	fr.	-3'000.-	fr.	-16'000.-

Engagement d'un(e) auxiliaire durant cinq mois

Une collaboratrice du bureau "Suisses et permis C" sera absente, dès mi-juin 2013, pour un congé maternité de quatre, voire cinq mois, en cas d'allaitement. Considérant l'effectif actuel de ce bureau et la charge de travail supplémentaire induite par l'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, il est indispensable, pour assurer la bonne marche du service, de pouvoir bénéficier de l'apport d'un(e) auxiliaire durant les cinq mois d'absence prévisible de la titulaire du poste. Une recette concomitante, d'environ 16'000 francs, sera enregistrée sous la rubrique 2300.436 "Dédommagements de tiers", au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation.

### **250 Service de protection et sauvetage**

2500 *Protection et sauvetage*

			Budget		Crédit suppl.
2500.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	50'000.-	fr.	53'000.-

Remplacement des systèmes de sécurité anti-écrasement des 20 portes de la halle à véhicules de la caserne des sapeurs-pompiers

Dans sa séance du 27 août 2012, la Commission des finances a accepté l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2<sup>ème</sup> série, sur le budget de fonctionnement, permettant le remplacement des systèmes de sécurité anti-écrasement des 20 portes de la halle à véhicules de la caserne de la Vigie, systèmes qui, de type pneumatique et datant de la construction de la caserne (1953), ne permettaient plus, en cas d'obstacle, de bloquer le cycle de fermeture des portes, risquant, de ce fait, de coincer les véhicules et/ou les personnes se trouvant dans la zone de fermeture. Malheureusement, l'entreprise, en charge de produire et de remplacer ces systèmes, a dû interrompre les travaux de réfection avant la fin de l'année 2012, en raison des températures négatives enregistrées à cette époque. Ce n'est donc finalement que dans le courant du mois de février 2013 que ces travaux ont pu être terminés. De ce fait, la facture finale n'a pu être émise par l'entreprise en cause qu'au mois d'avril 2013, diminuant de 53'000 francs le montant de la rubrique 2500.314 pour l'exercice 2012, mais augmentant celle-ci du même montant pour l'année en cours. Cette situation oblige à requérir l'octroi d'un crédit supplémentaire de 53'000 francs sur le budget de l'année 2013.

**2703 Service des assurances sociales**

		Budget	Crédit suppl.
2703.318	Autres prestations de tiers	fr. 147'900.-	fr. 24'300.-

Site informatique de la Caisse cantonale AVS à Clarens

L'agence AVS de Lausanne travaille sur le site informatique de la Caisse cantonale AVS à Clarens pour les secteurs "rentes" et "prestations complémentaires". La migration vers les nouveaux produits de Globaz SA, communs à vingt caisses de compensation, était prévue pour octobre 2012. Des problèmes techniques ont retardé cette migration, qui est reportée, selon les éléments connus à ce jour, au 3<sup>e</sup> trimestre de 2013.

Les frais d'utilisation dudit site informatique pour l'année 2012, payables en 2013, sont dus, par conséquent, pour une année complète, alors que le budget de 2013 a été élaboré sur la base d'une redevance sur 10 mois, soit de janvier à octobre 2012.

La présente demande de crédit supplémentaire répond parfaitement au critère d'imprévisibilité et elle est, de fait, compensée par l'économie de charges de 128'895 francs (report de la migration informatique en 2013), réalisée en 2012 sur la rubrique 3900.311.

**3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		3000	3101	
		Administration et direction et commission immobilière	Corps de police	TOTAL PAR NATURE
NATURE	301 Traitements	126'500	-126'500	0
	303 Cotisations aux assurances sociales	10'800	-10'800	0
	304 Cotisations à la caisse de pensions	19'400	-19'400	0
	313 Marchandises		277'000	277'000
	<b>Total des charges</b>	<b>156'700</b>	<b>120'300</b>	<b>277'000</b>
<b>TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE</b>		<b>156'700</b>	<b>120'300</b>	<b>277'000</b>
Page du préavis		page 6	page 7	

**3000 Administration de la direction et commission immobilière**

		Budget	Crédit suppl.
3000.301	Traitements	fr. 1'059'700.-	fr. 126'500.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 91'600.-	fr. 10'800.-
3000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 167'400.-	fr. 19'400.-

Création d'un nouveau service "secrétariat général" à la direction LSP

Suite à la nouvelle organisation des directions annoncée en date du 11 septembre 2012, la Municipalité a approuvé, le 8 novembre 2012, la réorganisation des comptabilités de direction et des secrétariats généraux.

Dans ce cadre, elle a décidé :

- la création d'un nouveau service "secrétariat général" à la direction LSP regroupant le Secrétariat de direction, la Commission immobilière, la comptabilité de direction et l'observatoire de la sécurité;
- la création d'un poste de secrétaire général LSP en qualité de chef de service de ce nouveau service;
- de surseoir provisoirement à la création du poste d'adjoint au délégué à l'éthique du Corps de police, selon préavis N° 2011/7 du 2 mars 2011, jusqu'au départ à la retraite d'une adjointe administrative au secrétariat général de SIPP dont le poste sera transféré à LSP.

La nouvelle secrétaire générale de LSP est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2013. Le budget 2013 ne prévoyait pas cet engagement, la présente demande a pour but d'octroyer les sommes nécessaires à la part du traitement qui ne peut être absorbée par celui-ci.

### 3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	fr. 65'078'600.-	fr. -126'500.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 5'602'900.-	fr. -10'800.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 11'934'200.-	fr. -19'400.-

Voir détail sous rubrique 3000.

		Budget	Crédit suppl.
3101.313	Marchandises	fr. 1'435'000.-	fr. 277'000.-

#### Equipement des aspirants de police volée 2013

En date du 29 mars 2012, la Municipalité adoptait des mesures d'urgence dans le cadre des effectifs du Corps de police et autorisait ce dernier à procéder au recrutement de 40 aspirants de police pour la volée 2013. Leur formation à l'Académie de police du Chablais a débuté le 11 mars 2013 et s'étend sur une année.

L'équipement d'un aspirant de police s'élève à 13'300 francs, ce qui représente un total de 532'000 francs pour 40 aspirants. Or, il n'a été inscrit au budget 2013 qu'une somme de 255'000 francs d'où la présente demande de crédit supplémentaire pour le solde.

## 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES	
		4700	TOTAL PAR NATURE
		causervice Lausanne	
NATURE	314 Entretien des biens immobiliers	156'000	156'000
	<b>Total des charges</b>	<b>156'000</b>	<b>156'000</b>
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>156'000</b>	<b>156'000</b>
	Page du préavis	page 7	

**4700 eauservice Lausanne**

		Budget	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 350'000.-	fr. 156'000.-

**Raccordement au gaz et remplacement de deux nouvelles chaudières à gaz pour les bâtiments du site de l'usine de production d'eau potable de Lutry**

Deux bâtiments du site de Lutry sont chauffés par des chaudières à mazout, alimentées par une citerne commune. Il s'agit de l'ancienne usine et de l'immeuble locatif.

- La chaudière de l'usine date de 1966. Sa maintenance devient problématique et l'installation de chauffage à combustion est jugée non conforme par le SEVEN. Celle du bâtiment locatif date de 1986.
- Le contrôle périodique obligatoire de la citerne à mazout, échéant au 30 septembre 2012, n'a pas été effectué. Un nouveau délai au 30 avril 2013 a été imparti pour faire procéder au contrôle et aux interventions techniques qui pourraient être nécessaires. De plus, cette citerne n'est plus conforme aux normes actuelles et doit être remplacée d'ici le 31.12.2014.
- Les Services industriels de Lutry ont posé une conduite de gaz à proximité des bâtiments dans le courant de l'été 2012 et **eauservice** a demandé un raccordement au gaz, sachant que le Service du gaz de Lausanne a un partenariat avec les Services industriels de Lutry.
- Afin d'éviter un contrôle et d'éventuelles interventions techniques sur la citerne, dont le démantèlement est fixé à fin 2014, **eauservice** souhaite raccorder ces deux bâtiments avec le gaz et adapter les chaudières à ce nouveau combustible en les remplaçant.
- Les coûts estimés, en collaboration avec le Service du gaz de Lausanne, pour les raccordements, les installations sanitaires et le chauffage sont les suivants :
  - usine 76'000 francs
  - locatif 80'000 francs
 soit un total de (HTVA) 156'000 francs

**5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		5800	5900	TOTAL PAR NATURE
		Ecoles primaires et secondaires	Lieux d'accueil de jour municipaux	
NATURE	314 Entretien des biens immobiliers	180'800		180'800
	318 Autres prestations de tiers	287'200		287'200
	319 Impôts, taxes et frais divers		24'500	24'500
	<b>Total des charges</b>	<b>468'000</b>	<b>24'500</b>	<b>492'500</b>
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</b>		<b>468'000</b>	<b>24'500</b>	<b>492'500</b>
Page du préavis		page 9	page 11	



**5800 Ecoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 180'800.-

*Salle omnisports du Vieux-Moulin – Infiltrations d'eau report du solde crédit supplémentaire 2<sup>ème</sup> série 2012 : fr. 130'800.-*

La salle omnisports du Vieux Moulin, terminée pour la rentrée de l'été 2005, fait l'objet d'investigations suite à des problèmes d'infiltrations dans les zones des vestiaires.

Une demande de crédit supplémentaire de 180'000 francs a été acceptée fin 2012. Des sondages extérieurs ont révélé plusieurs malfaçons et tassements sur les réseaux d'écoulement des eaux de pluie. Des tests d'étanchéité des grilles d'écoulement des douches présentent également des points faibles. Plusieurs mesures d'assèchement n'ont pas pu être engagées en 2012. De ce fait, les investigations à ce jour ne sont pas terminées. Elles nécessitent donc de reconduire le solde du crédit supplémentaire 2012 pour l'année 2013, afin de pouvoir déterminer plus précisément les causes et les responsabilités.

Quant aux coûts de la remise en états des lieux, ils seront couverts, selon l'ampleur des travaux, soit par le présent crédit supplémentaire, soit par un crédit ad hoc qui sera sollicité ultérieurement par voie de préavis.

A ce jour, les sommes dépensées s'élèvent à 49'220 francs sur un crédit supplémentaire 2012 de 180'000 francs.

Il est demandé le report du solde dudit crédit, 130'780 francs, au titre de crédit supplémentaire 2013 1<sup>ère</sup> série.

*Salles de gymnastique de St-Roch – Infiltrations d'eau : fr. 50'000.-*

Les salles des gymnastiques du collège de St-Roch ont été construites au début des années 1980, à l'aval du sous-sol du collège comprenant des locaux enterrés aux 3/4. Dès leur mise en service en 1983, ces deux salles de gymnastique ont donné des signes de faiblesse en matière d'infiltrations d'eau. Les premiers dommages sont apparus l'année qui a suivi la fin des travaux et des mesures ponctuelles ont été prises. Au printemps 2001, en raison de l'aggravation de la situation, un géotechnicien a été mandaté pour une étude approfondie sur les causes du phénomène. Des travaux ont alors été entrepris, notamment la réfection d'une partie des étanchéités des terrasses et le colmatage de certains lanterneaux.

Toutefois, la dégradation s'accélère: divers tassements, fissurations et l'apparition d'infiltrations d'eau par les lanterneaux et les soubassements ont révélé une aggravation de la situation dans le courant du mois de décembre 2012.

La réfection complète du collège de St-Roch est prévue depuis de longues années avec l'objectif d'ajouter à la réfection du collège lui-même un assainissement complet du soubassement et de l'annexe réalisée en sous-œuvre au début des années 1980. Mais en raison de la priorité accordée à la réfection de Villamont et des coûts d'une telle rénovation, cette dernière est reportée d'année en année au plan des investissements et ne pourra être réalisée à très court terme.

Comme il n'est plus possible, voire risqué, de se contenter d'interventions palliatives, l'assainissement de cet ouvrage et des soubassements du collège devient une priorité et doit être traitée pour elle-même, de façon anticipée par rapport aux travaux sur l'ensemble du bâtiment. Une telle démarche nécessite une analyse destinée à déterminer l'ampleur des travaux à effectuer, leur degré d'urgence ainsi que le montant à prévoir pour un crédit d'étude ou un crédit d'ouvrage à solliciter par voie de préavis. De plus, dans l'intervalle, il est indispensable de procéder à des réparations d'urgence, afin de pallier les infiltrations survenues à fin 2012 qui empêchent un usage adéquat des surfaces.

Ce crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série de 50'000 francs est sollicité, afin de pouvoir effectuer rapidement les travaux de colmatage des zones d'infiltrations. Par ailleurs, le compte d'attente en vue de la réfection du collège de Saint-Roch sera mis à contribution, pour un montant estimé à 40'000 francs, afin d'attribuer un mandat pour une analyse approfondie de la situation et l'élaboration d'un devis de base, en vue de l'élaboration d'une demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis.

		Budget	Crédit suppl.
5800.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'510'400.-	fr. 287'200.-

#### *Frais de transports des élèves*

La Ville accorde un abonnement MOBILIS à tous les élèves du CYP2 à la 9<sup>ème</sup> année domiciliés à plus de 1 km de l'école. Tous les autres élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année, ainsi que les jeunes jusqu'à 20 ans bénéficient d'un bon pour une réduction de 50 % sur un abonnement MOBILIS annuel.

Cette prestation adoptée par le Conseil communal est entrée en vigueur depuis l'année scolaire 2010/2011. Sa particularité financière consiste au fait que la presque totalité des dépenses sont enregistrées entre les mois de novembre et décembre. Dès lors, les budgets 2010 et 2011 ont été évalués sur une base purement théorique, sans connaissance des dépenses réelles.

En effet, ce n'est qu'en janvier 2011, que le service a pu disposer de données basées sur les dépenses réelles de 2010 pour la construction du budget 2012. Or, comme l'exercice 2010 a été bouclé avec un solde positif de 412'497 francs, le budget 2012 a été ramené à 2'445'000 francs. Cette mesure a encore amplifié le dépassement sur les comptes 2012, compte tenu du succès que cette prestation rencontre.

#### Evolution des budgets et des comptes

	2010	2011	2012
Budget	2'590'000.00	2'590'000.00	2'445'000.00
Comptes	2'181'059.15	2'627'283.50	2'797'935.70
Solde	408'940.85	-37'283.50	-352'935.70

Le budget 2013 a été déterminé en fonction des attestations et bons utilisés en 2011, mais il ne pouvait pas tenir compte de la progression du nombre d'élèves et du succès croissant de l'offre auprès des jeunes en 2012.

En transposant simplement le nombre d'attestations pour abonnements et de bons utilisés en 2012 sur l'exercice 2013, nous sommes aujourd'hui en mesure d'évaluer qu'en 2013, les dépenses pour le transport des élèves et des jeunes s'élèveront à 2'926'400 francs, soit un déficit budgétaire de 262'000 francs.

En 2012, 82 % des élèves primaires et 99 % des élèves secondaires domiciliés à plus de 1 km de l'école ont fait usage de l'attestation. Concernant les bons de réduction, le taux d'usage est de 53 % pour les élèves domiciliés à moins de 1 km de l'école et de 55 % pour les jeunes. Ces taux d'usage n'ont fait que progresser depuis la mise en place de cette prestation, plus particulièrement auprès des jeunes pour lesquels il est passé de 42 % à 55 %. Dans ce domaine, il subsiste donc encore une importante marge de progression. Pour assurer une certaine sécurité budgétaire en 2013, il conviendrait de prévoir une progression de 3 % de l'usage des bons de réduction pour les jeunes, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires s'élevant à 25'200 francs.

Compte tenu de ces éléments, pour 2013 la répartition des dépenses s'établit de la manière suivante :

2013	Budget actuel	Crédit supplémentaire	Nouveau budget
Elèves primaires	423'400.00	22'200.00	445'600.00
Elèves secondaires	1'490'000.00	152'000.00	1'642'000.00
Jeunes	751'000.00	113'000.00	864'000.00
Total	2'664'400.00	287'200.00	2'951'600.00

## 590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

### 5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget	Crédit suppl.
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 29'200.-	fr. 24'500.-

#### Fonds social

Le Conseil fédéral a déclaré de force obligatoire le Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social, avec effet au 1er octobre 2012. Toute entreprise qui accueille, effectue un suivi éducatif ou apporte un soutien à des enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire, à des enfants ou jeunes adultes ayant des besoins spécifiques, à des personnes âgées ou à des personnes en situation de handicap est obligée de contribuer à ce Fonds social à raison de 150 francs par entreprise et de 75 francs par EPT qui exerce une activité propre à la branche.

A la fin de l'année de référence (2011), le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a annoncé 259.3 EPT. La facture que le SAJE a reçue comprend la période du 01.10.2012 au 31.12.2013 (fr. 24'496.90).

## 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES	
		6601	TOTAL
		Parcs et domaines	PAR
			NATURE
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	184'000	184'000
	<b>Total des charges</b>	<b>184'000</b>	<b>184'000</b>
	469 Autres subventions	-184'000	-184'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>-184'000</b>	<b>-184'000</b>
<b>TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Page du préavis		page 12	

**660 Service des parcs et domaines****6601 Parcs et domaines**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 571'500.-	fr. 184'000.-
6601.469	Autres subventions	fr. -184'000.-	fr. -184'000.-

Achat d'outils électriques

Suite à l'adoption le 10 mai 2012 du préavis N° 2012/13 "Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables : remplacement des outils thermiques du Service des parcs et domaines par des outils électriques et rénovation énergétique de trois fontaines ornementales" un crédit spécial de fonctionnement d'un montant de 368'000 francs a été accordé pour les exercices 2012 et 2013. Le montant accordé pour 2013, soit 184'000 francs est prévu au budget de fonctionnement. Le montant figurant sous la rubrique 6601.469 correspond à la subvention du Fonds UREPER pour 2013.

Le remplacement d'outils thermiques par des outils électriques a fait l'objet d'une étude approfondie pour l'élaboration du cahier des charges. Vu la complexité de la demande d'offre publique, la phase juridique a été longue et rigoureusement contrôlée.

L'offre publique d'achat a été publiée dans la FAO ainsi que sur le portail informatique SIMAP (Système d'information sur les marchés publics en Suisse).

Compte tenu des délais légaux liés à la procédure d'appel d'offre, il n'a pas été possible de commander les équipements en 2012 et nécessite donc une demande de crédit supplémentaire en 2013.

**7. SERVICES INDUSTRIELS**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					
		74	76	77	78	TOTAL	
		Gaz et chauffage à distance	Electricité	Multimédia	Service commercial	PAR NATURE	
NATURE	301	Traitements	95'300				95'300
	303	Cotisations aux assurances sociales	7'900				7'900
	304	Cotisations à la caisse de pensions	14'700				14'700
	305	Assurance-accidents	2'100				2'100
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	25'000		230'000		255'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	23'000	150'000			173'000
	318	Autres prestations de tiers			320'000		320'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				330'000	330'000
		<b>Total des charges</b>	<b>168'000</b>	<b>150'000</b>	<b>550'000</b>	<b>330'000</b>	<b>1'198'000</b>
	434	Redevances et prestations facturées	-168'000				-168'000
	435	Ventes	-330'000				-330'000
	480	Prélèvements sur les réserves		-150'000	-550'000		-700'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>-498'000</b>	<b>-150'000</b>	<b>-550'000</b>	<b>0</b>	<b>-1'198'000</b>	
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>-330'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>330'000</b>	<b>0</b>	
	Page du préavis	page 13	page 14	page 15	page 15		

**74 Gaz et chauffage à distance**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.301	Traitements	fr. 10'190'400.-	<b>fr. 95'300.-</b>
74.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 876'200.-	<b>fr. 7'900.-</b>
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'540'700.-	<b>fr. 14'700.-</b>
74.305	Assurance-accidents	fr. 264'100.-	<b>fr. 2'100.-</b>
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'167'000.-	<b>fr. 15'000.-</b>
74.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -2'415'000.-	<b>fr. -135'000.-</b>

*1 EPT supplémentaire de dessinateur pour le bureau technique gaz – réseau d'exploitation Rolle*

Suite à la réorganisation des Services industriels de Rolle, la commune de Rolle, ne disposant plus des ressources nécessaires en terme de personnel, a approché la commune de Lausanne pour assurer l'exploitation de son réseau de distribution de gaz.

Les parties ont négocié et signé en date du 14 décembre 2012 une convention d'exploitation, pour une durée initiale de dix ans, et reconduite tacitement de deux ans en deux ans, qui définit les conditions notamment techniques et financières relatives à l'exploitation par les SIL du réseau de gaz de la commune de Rolle.

Comme indiqué dans la note à la Municipalité du 16 novembre 2012, validée en séance du 29 novembre 2012, la prise en charge du réseau de Rolle nécessite la création dès 2013 d'un EPT supplémentaire de dessinateur (cl. 21-12) au bureau technique du Service du gaz et du chauffage à distance. Les charges de personnel y compris les charges salariales s'élèvent à 120'000 francs. Les charges d'exploitation supplémentaires liées à cet engagement se montent à 15'000 francs.

Ainsi, le montant total du crédit supplémentaire est estimé à 135'000 francs par an en moyenne sur cinq ans, dont le coût sera entièrement compensé par le forfait versé par la commune de Rolle, selon la convention signée.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'167'000.-	<b>fr. 10'000.-</b>
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'456'000.-	<b>fr. 23'000.-</b>
74.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -2'415'000.-	<b>fr. -33'000.-</b>

Mandat pour le compte d'un tiers : Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE) à Tolochenaz, Av. Riond-Bosson, déplacement conduite de branchement HP

La FVE a mandaté une entreprise de Génie-civil pour réaliser le déplacement des divers réseaux d'alimentation de ses bâtiments. Par ce fait, une conduite d'alimentation haute pression gaz est concernée.

Lors d'une séance de chantier, FVE a demandé à cette entreprise que les travaux de tuyauterie soient exécutés par le Service du gaz et chauffage à distance de Lausanne.

Le coût de fourniture et de pose, lié à la réalisation de cette prestation s'élève à 33'000 francs.

Ainsi, le montant total du crédit supplémentaire est estimé à 33'000 francs, dont le coût sera entièrement compensé par le forfait de prestations facturé à l'entreprise.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.435	<i>Ventes</i>	fr. -191'900'000.-	<b>fr. -330'000.-</b>

Voir détail sous rubrique 78.

**76 Electricité**

		Budget	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'992'500.-	fr. 150'000.-
76.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. -5'268'700.-	fr. -150'000.-

**Réparations avaries ligne Praz-Séchaud - Morand**

Ch. Pré-d'Yverdon à Epalinges fr. 90'000.-

Le 28 octobre 2012, une avarie s'est produite sur la phase I du réseau 50 kV.

Lors de la réalisation des travaux, ceux-ci se sont avérés plus importants que prévus. En effet, la fouille a dû être prolongée afin de laisser un passage pour les véhicules et permettre le dégagement de nos accessoires. De plus, en raison de l'occupation du sous-sol, plusieurs creuses ont dû être effectuées à la main et profondément entre les tubes, les câbles et les conduites de divers services (swisscom, eauservice, gaz et SIMA). Au vu de la configuration du terrain, nous avons également dû poser un pont lourd avec son étayage sur une voie de circulation.

Ch. du Raidillon à Epalinges fr. 60'000.-

Le 28 décembre 2012, une avarie s'est produite sur la phase II du réseau 50 kV.

Lors de la réalisation des travaux, en raison de la configuration du terrain et de la neige, la benne à gravats n'a pu être stationnée à proximité de la fouille mais au bas du chemin du Raidillon sur la commune de Lausanne. Le dégagement de nos conduites à la main, ainsi que la pose d'un abri sur une partie de la fouille afin de travailler sur la réparation à une température positive, et la creuse profonde ont entraîné un montant supplémentaire.

**77 Multimédia**

		Budget	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'180'000.-	fr. 230'000.-
77.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'520'000.-	fr. 320'000.-
77.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. 0.-	fr. -550'000.-

**Télévision interactive**

La commission du Conseil communal chargée de l'étude du projet fibre optique a émis le vœu que Citycable propose dans les plus brefs délais une offre de télévision interactive dont les prestations sont les suivantes : TV payante, Vidéo à la demande, TV de rattrapage, pause, etc.

La présente demande de crédit sert à financer les achats de set-up-box, les coûts de fonctionnalité, les programmes payants et vidéo à la demande (230'000 francs), ainsi que les coûts de développements et d'intégration des prestations (320'000 francs). L'excédent de charges annuel (550'000 francs) sera couvert par un prélèvement équivalent sur le fonds de péréquation pour la stabilisation du bénéfice du Service du multimédia constitué dans le cadre du préavis FO (2012/27).

**78 Service commercial**

		Budget	Crédit suppl.
78.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'470'000.-	fr. 330'000.-

**Campagne de promotion du gaz 2013 – financement par les ventes de gaz**

SILCOM lance une campagne de promotion du gaz sur 3 ans. Lors de l'élaboration des nouveaux tarifs 2013, il a été établi qu'une part importante de ces coûts est imputable au timbre (Rétribution pour l'Utilisation du Réseau). Ils sont donc financés *in fine* par les clients, lors de la facturation de leur consommation (sur la partie timbre). Cette part de

330'000 francs n'est pas au budget de SILCOM mais peut être compensée par les revenus des ventes du gaz, au Service du gaz et chauffage à distance.

Les services demandent donc d'augmenter le budget 2013 du compte 78.319 de 330'000 francs compensé par une augmentation des recettes sur les ventes du gaz au compte 74.435.

\* \* \*

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

### 2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

#### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 88'000.-	fr. 41'000.-

#### *Remplacement d'un tracteur pour la piscine et patinoire de Montchoisi*

Dans le cadre des travaux de montage et démontage des structures nécessaires à l'exploitation de la patinoire, une grande quantité de matériel doit être déplacée sur le site du Parc de Montchoisi. Afin de mener à bien ces travaux, le Service des sports a acquis, en 1984, un tracteur qui, devant impérativement passer sur la voie publique dans le cadre de ces transformations, a été dûment immatriculé. Ce véhicule est adapté à l'accès existant et remplit un cahier des charges strict comme, par exemple, le rayon de braquage, la transmission hydrostatique et le minimum d'émission de gaz polluant, afin de pouvoir circuler en toute sécurité dans un endroit confiné, tel que les locaux de stockage du matériel se trouvant sous la piste de glace, du côté de l'avenue de l'Elysée.

Or, le véhicule en cause, qui totalise un grand nombre d'heures d'utilisation, est hors service depuis novembre 2012. Le carter de la boîte à vitesses est cassé, les pignons sont endommagés et l'embrayage est défectueux. Sa remise en état est estimée à 9'000 francs. De plus, l'état général du véhicule est très dégradé, autant par la corrosion que par l'usure des organes mécaniques. C'est pourquoi, le remplacement de ce dernier par un tracteur adapté aux exigences du site de Montchoisi, paraît être, au niveau économique, la solution la plus favorable pour la Ville. De plus, le nouveau véhicule envisagé serait mieux adapté aux normes actuelles sur les plans, tant écologique que sécuritaire.

Cette nouvelle acquisition, d'un coût de 48'000 francs, ne figurant pas au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 41'000 francs s'avère nécessaire, dès lors que seul un modeste montant de 7'014 francs est aujourd'hui disponible sur ledit budget.

### 3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

#### 3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'946'600.-	fr. 66'300.-
3101.436	Dédommagements de tiers	fr. -195'000.-	fr. -7'000.-

#### *Remplacement d'un véhicule accidenté*

Attribuée à Police-secours, la voiture Volvo V40 de Police VD 16098, N° de garage 307, mise en circulation en juin 2005, a été mise hors d'usage le mardi 25 décembre 2012, alors que son compteur affichait 168'000 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une patrouille à l'intersection Bugnon + Montagibert à Lausanne, a infligé à ce véhicule un dommage total. Relevons que cet accident a eu lieu lors d'une course en urgence. Il apparaît que notre responsabilité dans cet accident est très fortement engagée.

Au vu de ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en

cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un véhicule 4x4, 150cv, boîte à vitesses automatique, moteur diesel avec filtre à particules. Relevons que le choix de ce véhicule a été fait selon les critères correspondant à son utilisation.

Le montant de 66'300 francs comprend l'achat du véhicule (53'300 francs), la révision complète et le transfert de la rampe polise avec une garantie de 3 ans sur cette dernière (13'000 francs).

*Ces frais sont partiellement compensés par l'encaissement de l'indemnité de l'assurance qui s'élève à 7'000 francs (rubrique 3101.436).*

## **6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**

### **660 Service des parcs et domaines**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 909'000.-	<b>fr. 113'000.-</b>

*Chariot électrique pour l'établissement horticole : fr. 38'000.-*

Le Service des parcs et domaines a acquis en 1979 un chariot électrique neuf pour effectuer des travaux de manutention au sein de l'établissement horticole pour la préparation des livraisons de plantes.

Le type de véhicule est spécifique aux accès existants et doit remplir un cahier des charges strict. Afin de pouvoir circuler en toute sécurité à l'intérieur de bâtiments tels que les serres horticoles. Ce véhicule doit, par exemple, posséder un rayon de braquage et n'émettre aucun gaz polluant.

Actuellement, ce véhicule qui totalise au compteur 16'300 heures d'utilisation a le pont arrière défectueux. Sa remise en état est impossible car le fournisseur n'existe plus et les pièces pour ce type de véhicule sont introuvables sur le marché.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'acquérir un véhicule de nouvelle génération qui sera plus adapté aux normes actuelles autant écologiques que sécuritaires et garantissant également un meilleur confort d'utilisation pour les collaborateurs.

Pressoir viticole au domaine du Burignon : fr. 75'000.-

Le Service des parcs et domaines a acquis en 1987 un pressoir viticole supplémentaire de marque Sutter EPC12 neuf afin d'assurer le pressage de la récolte sur le domaine viticole du Burignon.

Ce pressoir n'a pas pu être employé pour effectuer la fin des vendanges 2012 en raison de problèmes électriques dus, en grande partie, au système d'automatisation défaillant. Actuellement, ce deuxième pressoir est nécessaire afin de garantir les vendanges. La remise en état n'est plus possible d'une part, à cause de l'impossibilité de trouver les éléments électriques qui composent le tableau de commande et d'autre part, l'automate de programmation n'existe plus.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce pressoir afin de disposer d'un équipement viticole aux normes énergétiques actuelles, ainsi qu'une meilleure qualité de pressurage.

A terme, cette nouvelle acquisition disposant d'un plus grand volume de pressurage permettra de ne pas remplacer le 2<sup>ème</sup> pressoir existant lorsque celui-ci sera en fin de vie.

\* \* \*

## **C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

Néant.

\* \* \*



**CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/23 de la Municipalité, du 23 mai 2013;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>2'669'300.-</u>	<u>1'648'000.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 16 du préavis)</i>	<u>220'300.-</u>	<u>7'000.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 17 du préavis)</i>	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

**Incidence sur le budget de 2013**

Déficit prévu au budget de 2013		44'939'700.-
Nouveaux crédits votés	40'607'000.-	
Moins recettes	<u>- 38'600'000.-</u>	2'007'000.-
Nouveaux crédits demandés	31'200.-	
Moins recettes	<u>- 13'100.-</u>	18'100.-
Présent crédit	2'669'300.-	
Moins recettes	<u>- 1'655'000.-</u>	1'014'300.-
Déficit total présumé		<u><u>47'979'100.-</u></u>

## Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport de M. Philippe Clivaz (Soc), rapporteur et vice-président de la Commission permanente des finances****1. Généralités**

La Commission permanente des finances (COFIN) a traité, sous la présidence de Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, les 21 demandes de crédits supplémentaires (14 de plus de 50'000.-- et 7 de moins de 50'000.--) figurant dans le préavis mentionné en titre pour un

montant total de 2'889'600.-- de dépenses compensées par un montant de 1'655'000.-- de revenus de fonctionnement.

Elle préavise sur les demandes supérieures à Frs 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures ressortant des compétences de la Municipalité.

La répartition entre budget de fonctionnement, autorisation d'achats et crédits d'investissement du patrimoine administratif s'est fait de la manière suivante :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	2'669'300.-	1'648'000.-
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	220'300.-	7'000.-
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	0.-	0.-

Globalement, on peut saluer la généralisation des compensations pratiquées au sein des services concernés. Comparé aux chiffres de la 2<sup>ème</sup> série 2012, soit 54% de compensation, les chiffres de la 1<sup>ère</sup> série 2013 (57%) sont en hausse.

L'autre élément général qu'on peut retirer de ces premiers chiffres, c'est la baisse du nombre global de Crédits supplémentaires, par rapport à la même période (1<sup>ère</sup> série) 2012 : 21 en 2013 contre 30 en 2012

Ajoutons encore que les montants globaux bruts (sans tenir compte des compensation) sont également en baisse : 2'889'600.-- en 2013 pour 5'703'000.-- en 2012. Ce sont les autorisations d'achat qui font nettement la différence (220'300.-- en 2013 pour 3'585'600.- - en 2012, avec le service multimedia qui avait dû acquérir du matériel supplémentaire pour rester compétitif sur le marché pour 2'960'000.--). Il est par conséquent difficile de comparer les montants, puisque sans ces acquisitions supplémentaires au service multimedia, ils auraient été légèrement supérieurs en 2013, ce qui revient à dire que le coût moyen des crédits supplémentaires est plus élevé en 2013 qu'en 2012.

La commission reste convaincue de l'utilité d'un budget relativement précis complété par des crédits supplémentaires plutôt que par un modèle plus lâche qui masquerait les dépenses nécessaires survenant en cours d'année dans des rubriques arrondies.

La répartition des crédits supplémentaires est la suivante :

	Budget de fonctionnement	Dont compétence déléguée	Autorisation d'achats	Dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
EJCS	4	2				4
FIPAV	1		2	1		3
LSP	2		1			3
SIL	5	1				5
SIP	5	3				5
TRX	1					1
	18		3			21

Le tableau avec les montants des crédits supplémentaires se présente de la manière suivante :

	Budget de fonctionnement	Dont compétence déléguée	Autorisation d'achats	Dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
EJCS	492'500.00	74'500.00				492'500.00
FIPAV			113'000.00	38'000.00		113'000.00
LSP			59'300.00			59'300.00
SIL						0.00
SIP	413'800.00	59'500.00				413'800.00
TRX	156'000.00					156'000.00
	1'062'300.00		172'300.00			1'234'600.00

Les montants mentionnés ci-dessus s'entendent nets, soit une fois les compensations déduites. C'est pour cela qu'il y a des différences entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tableau.

## 2. Crédits supplémentaires

Sur les 21 crédits supplémentaires 7 ont été des compétences déléguées (33%). Sur les 14 pour lesquels nous avons dû voter, 2 étaient des autorisations d'achats. Tous ont été acceptés à l'unanimité.

Certains renseignements complémentaires ont été demandés, mais les réponses reçues ont permis d'accepter toutes les demandes déposées sans opposition ni abstention.

### 3. Autorisations d'achats

Pas de commentaire supplémentaire.

### 4. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Il n'y a pas eu de crédits d'investissements du patrimoine administratif.

### 5. remarque de la commission finances

*Le crédit supplémentaire II/51 Enfance, jeunesse et cohésion sociale, 5800 Ecoles primaires et secondaires (180'000.-- non compensé), 11.09., Budget de fonctionnement :*

La commission avait fait une remarque en novembre 2012 quant au *crédit supplémentaire II/51 Enfance, jeunesse et cohésion sociale, 5800 Ecoles primaires et secondaires (180'000.-- non compensé), 11.09., Budget de fonctionnement* .

Nous notons que ce premier crédit supplémentaire n'a pas été intégralement dépensé en 2012 et qu'il a été reporté – par le biais d'un nouveau crédit supplémentaire (I/9 du 07.03.13) en date du 19.03.13. Ceci dit, nous avons reçu un nouveau crédit supplémentaire (I/12) pour un montant de 50'000.-- (donc de compétence déléguée) pour des questions d'infiltrations d'eau dans la salle de gymnastique de St-Roch.

Cela fait maintenant le troisième cas en deux ans d'infiltrations d'eau dans les bâtiments scolaires et nous souhaitons rappeler ici la fin de notre remarque de novembre 2012 :

**La commission finances ne peut qu'espérer que l'histoire ne se répète pas déjà, tout en réitérant sa demande à la Municipalité de bien vouloir s'assurer que ces problèmes d'infiltrations d'eaux ne soient pas généralisés à l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif.**

### 6. Conclusions

La Commission des finances remercie la directrice FIPAV pour ses explications ainsi que Mesdames Huber et Turrian et Messieurs Barbi et Vaney pour leurs aides.

**A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.**

Discussion

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – La Commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions de ce rapport et elle propose au Conseil d'en faire de même.

**La première série des crédits supplémentaires est adoptée avec 1 abstention.**

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/23 de la Municipalité, du 23 mai 2013 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	2'669'300.–	1'648'000.–
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	220'300.–	7'000.–
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	0.–	0.–

La séance est levée à 22 h 15.

Abonnements :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16